

Réglementation sportive 2018

Document de travail - 20 novembre 2017

Réglementation générale3
Championnats de France d'aviron indoor J18, sénior, vétérans, para-aviron et aviron adapté6
<i>Samedi 09 février 2018</i>	<i>Stade Charléty – Paris</i>
Têtes de rivière de zone7
<i>Dimanche 11 mars 2018</i>	
Épreuves qualificatives de zone pour les Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron et pour le Critérium national aviron adapté8
<i>Samedi 31 mars et dimanche 01 avril 2018</i>	
Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium national aviron adapté9
<i>Vendredi 13 et samedi 14 avril 2018</i>	<i>Cazaubon</i>
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior10
<i>Vendredi 13 au dimanche 15 avril 2018</i>	<i>Cazaubon</i>
Coupe de France des régions11
<i>Samedi 28 et dimanche 29 avril 2018</i>	<i>Mantes-la-Jolie</i>
Championnats de ligue jeune12
<i>Avril/mai 2018</i>	
Championnat de France UNSS Collèges et Lycées13
<i>Samedi 19 et dimanche 20 mai 2018</i>	<i>Mâcon</i>
Championnat de France FFSU14
<i>Samedi 19 et dimanche 20 mai 2018</i>	<i>Mâcon</i>
Championnats de France d'aviron de mer J18 et sénior15
<i>Vendredi 25 et samedi 26 mai 2018</i>	<i>Plougonvelin</i>
Championnat de France sénior bateaux longs et Critérium national sénior bateaux longs16
<i>Samedi 09 et dimanche 10 juin 2018</i>	<i>Libourne</i>
Championnats de zone jeune17
<i>Samedi 16 et dimanche 17 juin 2018</i>	
Championnats de zone junior (J16 et J18 bateaux longs) et moins de 23 ans18
<i>Samedi 16 et dimanche 17 juin 2018</i>	
Championnat national jeune et Championnat de France vétérans19
<i>Samedi 30 juin et dimanche 01 juillet 2018</i>	<i>Le Creusot</i>
Championnats de France junior (J16 et J18 bateaux longs) et sénior moins de 23 ans20
<i>Vendredi 06 au dimanche 08 juillet 2018</i>	<i>Brive</i>
Critérium national para-aviron et aviron adapté21
<i>Samedi 29 septembre 2018</i>	<i>Vichy</i>
Championnat de France sénior sprint et Critérium national sénior sprint22
<i>Samedi 29 et dimanche 30 septembre 2018</i>	<i>Vichy</i>
Systèmes de qualification et grilles de progression23
Classement performance des clubs30
Classement mer des clubs31
Classement Coupe de France MAIF31
Classement des clubs para-aviron et aviron adapté32
Classement jeune33
Récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps34
Tableau récapitulatif des manifestations et des épreuves35
Récapitulatif des possibilités de participation aux épreuves nationales36
Calendrier récapitulatif des inscriptions aux manifestations nationales 201837

CE QUI CHANGE EN 2018

GÉNÉRALITÉS

1. OBJET, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT DES ZONES SPORTIVES

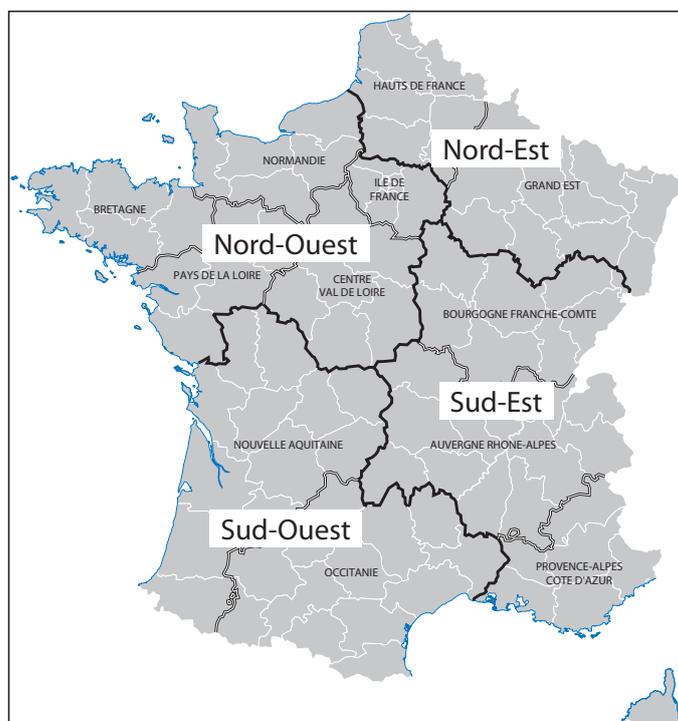
Objet

Les zones sportives sont constituées pour désigner les équipages qualifiés pour les championnats de France, dans la limite des quotas annuels dont elles disposent.

Composition

Les zones sportives sont des groupements de plusieurs ligues, définis par la FFA. Elles se composent ainsi :

- **Zone Nord-Est** : Grand Est, Hauts de France.
- **Zone Nord-Ouest** : Bretagne, Centre-Val de Loire, Guyane, Île-de-France, Normandie, Pays de la Loire.
- **Zone Sud-Est** : Auvergne-Rhône Alpes, Bourgogne-Franche Comté, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur.
- **Zone Sud-Ouest** : Guadeloupe, Martinique, Nouvelle Aquitaine, Occitanie.



Fonctionnement

Les présidents des ligues composant la zone, accompagnés de leur responsable sportif se réunissent au moins une fois par an avant le début de la saison sportive pour déterminer les modalités de qualifications pour les championnats de France. Celles-ci devront être transmises à la fédération pour approbation.

À l'occasion de cette réunion, les présidents des ligues définissent en commun les moyens annuels nécessaires au fonctionnement de la zone. Ils désignent un coordonnateur de zone qui sera la personne référente auprès de la FFA. Un cadre technique référent de zone sera aussi désigné annuellement par le directeur technique national.

2. RÉPARTITION DES QUALIFIÉS PAR ZONE

Pour les Championnats de France bateaux courts J18 et sénior, J16, J18 bateaux longs et sénior moins de 23 ans, le nombre de qualifiés par zone est fonction de la performance sportive de la zone.

Les Championnats de France J18 bateaux longs et moins de 23 ans sont courus avec 18 engagés maximum. Si le nombre d'engagés est supérieur à 18, seules les zones dont le quota est dépassé doivent organiser une épreuve qualificative.

Catégories	J16	J18 et sénior bateaux courts	J18 bateaux longs et sénior -23 ans
Total de qualifiés	24	24	18
Nord Est	4	4	3
Nord Ouest	8	7	6
Sud Est	8	9	6
Sud Ouest	4	4	3

En cas de quotas non remplis dans une épreuve, les places disponibles sont attribuées, dans la limite de **deux places** par zone, dans l'ordre préférentiel suivant en 2018 :

Pour les J18 et sénior bateaux courts :

- 24 qualifiés : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest

Pour les J16 et J18 bateaux longs et sénior -23 ans :

- 24 qualifiés : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest
- 18 qualifiés : Nord-Est, Nord-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest

3. CODE DES RÉGATES FFA

Catégorie poids léger :

- Femme sénior : 59 kg maximum – *moyenne d'un équipage : 57 kg*
- Homme sénior : 72,5 kg maximum – *moyenne d'un équipage : 70 kg*

4. ENGAGEMENTS

Les engagements aux compétitions nationales et internationales en France sont faits sur l'Intranet fédéral.

4-1. Équipes homogènes de club

Un équipage homogène de club comprend uniquement des rameurs et barreaux licenciés dans le même club. L'engagement est fait par le club concerné.

4-2. Équipes départementales ou équipes mixtes de clubs du même département

L'engagement est fait par le comité départemental concerné.

Seul le comité départemental possède le code de contrôle pour engager des équipes mixtes de ses clubs.

4-3. Équipes de ligues ou équipes mixtes de clubs de la même ligue

L'engagement est fait par la ligue concernée.

Seule la ligue possède le code de contrôle pour engager des équipes mixtes de ses clubs.

4-4. Équipes composés d'athlètes de différentes ligues

L'engagement est fait par la FFA sur demande écrite des clubs concernés.

Seule la FFA possède le code de contrôle pour engager des équipes mixtes de clubs de différentes ligues.

Faire parvenir à la FFA avant la date de clôture les engagements en précisant bien pour chaque rameur son club et son numéro de licence.

4-5. Il ne pourra être enregistré aucun engagement

- Ne comprenant pas la totalité de la composition de l'équipage ;
- De compétiteurs dont la licence ne respecte pas les règlements en vigueur ;
- De rameurs J15 et J16 participant aux Championnats de France dans les catégories J17, J18 et sénior sans visite médicale spéci-

fique d'aptitude ;

- De rameurs participant au Championnat national jeune et au Championnat de France J16 dont le brevet d'aviron Or, validé par un éducateur de club, n'aura pas été enregistré.

4-6. Droits d'engagement

Des droits d'engagement au Championnat national jeune, aux championnats de France et aux critères nationaux de la FFA sont perçus selon le barème suivant :

Bateaux	Droits d'engagement
1x	20 €
2x, 2-, 2+	30 €
4x, 4x+, 4-, 4+	50 €
8+, 8x+	80 €

Ce barème ne s'applique pas au championnat Indoor.

Ces droits sont prélevés sur le compte licences du club.

4-7. Rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior ou sénior.

Ces rameurs ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior ou sénior.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

4-8. Consultation des engagements

Les engagements aux différentes épreuves peuvent être consultés sur avironfrance.fr **trois** heures après la clôture des inscriptions.

Ces inscriptions sont soumises à l'éligibilité des rameurs et barreaux.

5. RÈGLEMENT DES CHAMPIONNATS ET CRITÉRIUMS

Extrait de l'annexe 10 du règlement intérieur de la FFA Article 3 : Licence

Tous les compétiteurs doivent être titulaires d'une licence A. L'année figurant sur cette licence doit correspondre au millésime du championnat ou du critérium. Lorsque la date d'un championnat ou d'un critérium est postérieure au 30 septembre, la durée de validité de la licence est prolongée jusqu'à cette date.

Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats de France et aux critères nationaux dans les catégories J17, J18 et sénior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet par un médecin du sport et des radios du rachis, datant de moins d'un an.

Les compétiteurs des catégories J17, J18 et sénior non titulaires d'une licence A ou U le 31 mars de l'année du championnat ou du critérium sont interdits de participation. Ils peuvent néanmoins être autorisés à participer mais, dans ce cas, l'association concernée est :

- Privée de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours du critérium national ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée, dans le cadre du classement des clubs visé à l'article 9 ;

- Redevable, par équipage concerné, d'une amende de 50 points payée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée ou du critérium.

Toutes les dispositions de cet article s'appliquent également aux éventuelles épreuves qualificatives des championnats ou critères.

Article 4: Mutation

Les compétiteurs ayant demandé leur mutation après le 31 décembre de l'année précédant le championnat ou le critérium sont interdits de participation à celui-ci avec leur nouvelle association: la date d'envoi de la lettre recommandée de demande de mutation est seule considérée pour apprécier le respect de cette limite.

Certains cas exceptionnels peuvent cependant être examinés par le bureau de la fédération sur présentation par l'association accueillante d'un dossier comprenant:

- La demande de mutation de l'intéressé;
- L'accord explicite de l'association quittée;
- Les raisons détaillées de la demande de mutation tardive avec pièces justificatives.

Article 5: Nationalité

Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 25 % de rameurs (ou rameuses) n'ayant pas la nationalité française, excepté les équipages à deux rameurs (ou rameuses) concourant dans les catégories jeune ou junior pour lesquels ce pourcentage est porté à 50 %.

La présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France est obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans les catégories jeune, J15 ou J16.

Les dispositions ci-dessus s'appliquent également aux éventuelles épreuves qualificatives des championnats ou critères.

Article 7: Engagements (ou modifications d'engagements) hors délai

En cas d'engagements ou de modifications au-delà du délai fixé par l'avant-programme prévisionnel visé à l'article 6, les équipages concernés peuvent être autorisés à participer mais, dans ce cas, l'association concernée est:

- Privée de tous les points sportifs qu'elle aurait pu acquérir au cours du critérium national ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée, dans le cadre du classement des clubs visé à l'article 9;
- Redevable, par équipage concerné, d'une amende de 50 points (1 point = 1,50 €) payée à la fédération avant l'ouverture de l'épreuve qualificative du critérium ou de la journée du championnat de France de la catégorie d'âge concernée.

Modalités d'application: les demandes d'engagements (ou modifications d'engagements) hors délai et de rameurs non licenciés au 31 mars doivent être faites par écrit auprès de la FFA au plus tard 24 heures avant la date et l'heure de consultation de l'ordre des départs de l'épreuve concernée.

6. FORFAITS

Avant la clôture des inscriptions: sur l'Intranet fédéral.

Après la clôture des inscriptions: les clubs doivent annoncer les forfaits et en indiquer les motifs à la réunion des délégués.

Si les motifs invoqués ne sont pas reconnus valables, une pénalité de 20 points (1 point = 1,50 €) sera appliquée au club.

7. ASSURANCES

Les clubs doivent prendre la couverture indispensable des risques matériels. En cas d'accident, une déclaration sera faite immédiatement au président du jury qui fera signer le procès-verbal de régata

correspondant par les clubs impliqués et le transmettra à la FFA. La déclaration du sinistre est à faire obligatoirement par les clubs concernés à leur compagnie d'assurance respective.

En aucun cas, la responsabilité de la FFA ne pourra être recherchée.

8. NUMÉROS

Les numéros des bateaux pour les parcours contre la montre sont fournis par la FFA.

Pour les courses en ligne, les clubs ont l'obligation de se munir du nombre de jeux de numéros nécessaires pour identifier tous leurs bateaux.

Les numéros d'identification nationale des bateaux mer sont à renseigner lors des inscriptions sur l'Intranet fédéral. **Les bateaux mer doivent porter de chaque côté de la proue leur numéro d'identification nationale.**

9. TIRAGE AU SORT

Lorsqu'un équipage déclare forfait après le tirage au sort mais avant le début de la première série de l'épreuve concernée à laquelle il participe, si le nombre d'équipages restant implique d'utiliser un autre système de progression ou si le forfait entraîne un déséquilibre entre le nombre des équipages dans chaque série, alors un nouveau tirage est réalisé.

1. CALENDRIER

- Vendredi 01 décembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
- Mercredi 17 janvier 12h00 clôture des inscriptions

2. ÉPREUVES

Championnats de France			Open et Sprint		
Épreuves individuelles – 2 000 m			Épreuves individuelles Sprint – 500 m		
J16	jeune 16	(F-H)	J16	jeune 16	(F-H)
J18	junior 18	(F-H)	J18	junior 18	(F-H)
S	sénior 19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S	sénior 19 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
S30-39	sénior 30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)	S30-39	sénior 30 à 39 ans	(F-H, FPL-HPL)
S40-49	sénior 40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)	S40-49	sénior 40 à 49 ans	(F-H, FPL-HPL)
S50-54	sénior 50 à 54 ans	(F-H, FPL-HPL)	S50-59	sénior 55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)
S55-59	sénior 55 à 59 ans	(F-H, FPL-HPL)	S60	sénior 60 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)
S60-64	sénior 60 à 64 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR1	sénior para-aviron (AS)	(F-H)
S65-69	sénior 65 à 69 ans	(F-H, FPL-HPL)	S PR2	sénior para-aviron (TA)	(F-H)
S70	sénior 70 ans et plus	(F-H, FPL-HPL)	S PR3	sénior para-aviron (LTA)	(F-H)
S PR1	sénior para-aviron (AS)	(F-H)	S LTA-ID	sénior (LTA-ID)	(F-H)
S PR2	sénior para-aviron (TA)	(F-H)	Épreuve individuelle Open – 1 000 m		
S PR3	sénior para-aviron (LTA)	(F-H)	S LTA-ID	sénior (LTA-ID)	(F-H)
Épreuves collectives – 2 000 m (500 m par équipier)			Épreuves collectives Open – 2 000 m (500 m par équipier)		
MS-4	sénior - relais mixte à 4 dont 1 femme et 1 homme		MS-4	sénior - relais à 4 dont 1 femme et 1 homme	
MS40-4	sénior de 40 ans et plus - relais mixte à 4 dont 1 femme et 1 homme		MS-aviron adapté	sénior - relais à 4 dont 1 femme et 1 homme	
			Épreuves collectives Open – 1 000 m à 4 (1 000 m par équipier)		
			MS-aviron partagé - sénior - relais à 4 dont 1 femme et 1 homme et au moins une personne classifiée PR1, PR2 ou PR3		

RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Règlementation

Le championnat de France d'aviron indoor se déroule en conformité avec le code des compétitions d'aviron indoor (annexe 7.3 du règlement intérieur de la FFA).

Participation

Le championnat de France d'aviron indoor est ouvert aux rameurs français titulaires d'une licence A, I, IE ou BF 2018. Dans les épreuves par équipe, réservées aux licenciés en club, la participation des étrangers est limitée à 25%.

Dans les épreuves para-aviron du championnat de France, un temps pronostique inférieur à 12 min 30 sec est demandé pour s'inscrire aux épreuves. Au-delà de ce temps, la course sera interrompue lors des championnats.

Les épreuves sprint en S PR1, S PR2, S PR3 et S LTA-ID sont accessibles sans limite de temps pronostique.

Les championnats de France UNSS se dérouleront le vendredi 09 février.

Engagements

Les engagements sont à faire sur l'intranet fédéral

La liste des engagés est accessible à tout moment sur le site www.aviron-indoor.fr.

Un droit d'engagement pour les épreuves des championnats de France est de 13 € pour les courses individuelles (7,50 € pour les épreuves Open et Sprint) et de 40 € pour les courses par équipe (50 € pour les épreuves Open et Sprint).

Les modalités de paiement sont détaillées sur le site www.avironindoor.fr

Lieu

Stade Charléty - 99 Boulevard Kellermann, 75013 PARIS - RER B Cité Universitaire

Rameurs poids léger

Code des compétitions d'aviron indoor : femme 61,5 kg maximum / homme 75 kg maximum.

Para-aviron

Voir le récapitulatif en dernière page en page 34.

Une session de classification aura lieu sur place le vendredi 09 février 2018 avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Renseignements

Il n'y a pas de réunion de délégués.

À leur arrivée, les participants se présentent à l'accueil de la manifestation pour obtenir leur fiche individuelle de course et vérifier les informations.

Pour tout renseignement sur le championnat de France et les modalités d'inscription et de participation consultez le site internet

www.aviron-indoor.fr ou contactez par téléphone le 01 45 14 26 40 ou écrivez à contact@avironfrance.fr

3. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les plages horaires sont données à titre indicatif.

- Samedi 10 février de 8h30 à 12h00 J16 et vétérans
- de 12h00 à 14h30 séniors, J18, para-aviron
- de 15h00 à 16h30 500m
- de 16h30 à 18h00 Relais

Les horaires précis des courses seront définis en fonction du nombre d'engagés.

Ils seront disponibles le mardi 30 janvier 2018 au plus tard sur www.aviron-indoor.fr

DIMANCHE 11 MARS 2018

1. CALENDRIER

• Lundi	19 février	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Vendredi	02 mars	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur avironfrance.fr

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 6 000 m			SÉNIOR – para-aviron et aviron adapté – distance de course: 4 000 m		
1	J18F2-	2 rameuses en pointe sans barreur	12	SF1X PR1	1 rameuse en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)
2	J18H2-	2 rameurs en pointe sans barreur	13	SH1X PR1	1 rameur en couple bras-épaules (flotteurs obligatoires)
3	J18F1X	1 rameuse en couple	14	SF1X PR2	1 rameuse en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)
4	J18H1X	1 rameur en couple	15	SH1X PR2	1 rameur en couple tronc-bras (flotteurs facultatifs)
SÉNIOR – distance de course: 6 000 m			16	SF1x LTA-ID	1 rameuse en couple aviron adapté (embarcation libre)
5	SF2-	2 rameuses en pointe sans barreur	17	SH1x LTA-ID	1 rameur en couple aviron adapté (embarcation libre)
6	SH2-PL	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger	SÉNIOR – para-aviron – distance de course: 6 000 m		
7	SH2-	2 rameurs en pointe sans barreur	18	SF2- PR3	2 en pointe sans barreur jambes-tronc-bras
8	SF1XPL	1 rameuse en couple poids léger			1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
9	SH1XPL	1 rameur en couple poids léger	19	SH2- PR3	2 en pointe sans barreur jambes-tronc-bras
10	SF1X	1 rameuse en couple			1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
11	SH1X	1 rameur en couple	20	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)
			21	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes-tronc-bras (embarcation libre)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves des têtes de rivière de zone sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Engagements

Les engagements aux têtes de rivière de zone sont faits sur l'intranet fédéral par les clubs et par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

Les engagements de chaque zone sont indépendants.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Distance de parcours

La distance du parcours contre la montre est de:

- 6 000 mètres pour les épreuves J18 et sénior;
- 6 000 mètres pour les épreuves en deux sans barreur PR3 et en skiff PR3;
- 4 000 mètres pour les épreuves en skiff PR1, PR2 et LTA-ID.

Lieux

Une tête de rivière labellisée par la FFA est organisée par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: Mulhouse
- Zone Nord-Ouest: Caen
- Zone Sud-Est: Marignane
- Zone Sud-Ouest: Sainte-Livrade

Rameurs poids léger

Lors des têtes de rivière de zone, seul le poids individuel est limité.

Il doit être de 73 kg maximum chez les hommes et de 59,5 kg maximum chez les femmes.

Rameurs para-aviron et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 34.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

L'ordre des épreuves est à respecter impérativement pour les épreuves J18 et sénior.

Les programmes des têtes de rivière de zone sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les résultats sont retournés selon le modèle fourni par la FFA.

ÉPREUVES QUALIFICATIVES DE ZONE POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR ET **PARA-AVIRON** ET POUR LE CRITÉRIUM **NATIONAL** AVIRON ADAPTÉ



SAMEDI 31 MARS ET DIMANCHE 01 AVRIL 2018

1. CALENDRIER

• Lundi	12 mars	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Vendredi	23 mars	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
• Mardi	27 mars	17h00	diffusion du nombre de quotas supplémentaires de chaque zone
• Mardi	03 avril	16h00	retour à la FFA de la liste des bateaux qualifiés de la zone

2. ÉPREUVES

J18 – distance de course: 2 000 m		SÉNIOR – distance de course: 2 000 m	
1	J18F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2- 2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2- PL 2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x 1 rameuse en couple	7	SH2- 2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x 1 rameur en couple	8	SF1x PL 1 rameuse en couple poids léger
		9	SH1x PL 1 rameur en couple poids léger
		10	SF1x 1 rameuse en couple
		11	SH1x 1 rameur en couple
HANDI AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 2 000 m			
12	SF1x PR3 1 rameuse en couple jambes, tronc et bras		(Embarcation libre)
13	SH1x PR3 1 rameur en couple jambes, tronc et bras		(Embarcation libre)
14	SF2- PR3 2 en pointe jambes, tronc et bras		1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
15	SH2- PR3 2 en pointe jambes, tronc et bras		1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
16	SF1x PR1 1 rameuse en couple bras et épaules		(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1 1 rameur en couple bras et épaules		(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2 1 rameuse en couple tronc et bras		(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2 1 rameur en couple tronc et bras		(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x LTA-ID 1 rameuse en couple - aviron adapté		(Embarcation libre)
21	SH1x LTA-ID 1 rameur en couple - aviron adapté		(Embarcation libre)

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs dans les épreuves en deux sans barreur.

Les équipages engagés doivent courir dans la zone d'appartenance de leurs clubs ou du pôle auquel ils sont rattachés. Les équipages composés de mixtes de clubs de deux zones différentes peuvent courir au choix dans l'une de ces deux zones.

La Direction technique nationale établira pour chaque zone des quotas non nominatifs supplémentaires en fonction des propositions formulées par l'encadrement technique. Le nombre de ces quotas supplémentaires sera diffusé le mardi 27 mars.

Engagements

Les engagements aux épreuves qualificatives de zone sont faits sur le site intranet de la FFA par les clubs ou par les comités départementaux, les ligues ou la FFA dans le cas des mixtes de clubs.

À la clôture des engagements, ceux-ci sont envoyés par la FFA aux responsables de zone.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France bateaux courts sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: Gravelines
- Zone Nord-Ouest: Mantes-la-Jolie
- Zone Sud-Est: Aiguebelette
- Zone Sud-Ouest: Cazaubon

Rameurs poids-léger

Lors des épreuves qualificatives de zone, le poids des rameurs poids léger doit être conforme au code des courses de la FFA.

(Femme: 59 kg maximum / Homme: 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage: 70 kg)

Rameurs **para-aviron** et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 34.

Attention: il n'y aura pas de session de classification.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES - RÉSULTATS

Programme

Les programmes des épreuves qualificatives sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Retour des résultats à la FFA

À l'issue des épreuves qualificatives:

- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux qualifiés dans la limite de leur quota **total**. Ce quota total est égal au quota de la zone augmenté du quota non nominatif supplémentaire établi par la Direction technique nationale.
- Les clubs des équipages qualifiés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France: Les éventuels changements dans un équipage seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

CHAMPIONNAT DE FRANCE BATEAUX COURTS **PARA-AVIRON** ET CRITÉRIUM **NATIONAL AVIRON ADAPTÉ**



VENDREDI 13 ET SAMEDI 14 AVRIL 2018

CAZAUBON

1. CALENDRIER

Les engagements se font automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone.

- Mercredi 04 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 06 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
- Jeudi 12 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES

HANDI AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – SÉNIOR – distance de course: 2 000 m – finales le samedi 14 avril

12	SF1x PR3	1 rameuse en couple jambes, tronc et bras	(Embarcation libre)
13	SH1x PR3	1 rameur en couple jambes, tronc et bras	(Embarcation libre)
14	SF2- PR3	2 en pointe jambes, tronc et bras	1 rameuse handi et 1 guide (femme valide)
15	SH2- PR3	2 en pointe jambes, tronc et bras	1 rameur handi et 1 guide (homme ou femme valide)
16	SF1x PR1	1 rameuse en couple bras et épaules	(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
17	SH1x PR1	1 rameur en couple bras et épaules	(Bateau FISA - fauteuil - flotteurs obligatoires)
18	SF1x PR2	1 rameuse en couple tronc et bras	(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
19	SH1x PR2	1 rameur en couple tronc et bras	(Bateau FISA - assise fixe - flotteurs facultatifs)
20	SF1x LTA-ID	1 rameuse en couple - aviron adapté	(Embarcation libre) - Critérium
21	SH1x LTA-ID	1 rameur en couple - aviron adapté	(Embarcation libre) - Critérium

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Engagements des bateaux retenus par les zones

Les engagements aux championnats de France des bateaux retenus par les zones sont donc faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone dans le cadre de leurs quotas.

Épreuves **para-aviron** et aviron adapté

Voir le récapitulatif de la réglementation aviron et handicaps en page 34.

Classification

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le jeudi 12 avril avec rendez-vous préalable auprès de la FFA. Pour les handicaps mentaux, la classification sera faite sur présentation de la carte d'invalidité à transmettre à la FFA par mail à l'adresse suivante : handicaps@avironfrance.fr

Classement

Une récompense sera attribuée dans chaque épreuve au meilleur équipage composé de rameurs junior.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 13 avril à partir de 13h30 séries qualificatives **para-aviron** et aviron adapté
- Samedi 14 avril à partir de 14h00 finales **para-aviron** et aviron adapté

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES

Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – omt.barbotan@wanadoo.fr – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

1. CALENDRIER

Les engagements se font automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone.

- Mercredi 04 avril 17h00 validation de la liste des inscrits par la FFA
- Vendredi 06 avril 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
- Jeudi 12 avril 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J18 – distance de course: 2000 m				SÉNIOR – distance de course: 2000 m			
1	J18F2-	09h10	2 rameuses en pointe sans barreur	5	SF2-	10h30	2 rameuses en pointe sans barreur
2	J18H2-	09h30	2 rameurs en pointe sans barreur	6	SH2-PL	10h50	2 rameurs en pointe sans barreur poids léger
3	J18F1x	09h50	1 rameuse en couple	7	SH2-	11h10	2 rameurs en pointe sans barreur
4	J18H1x	10h10	1 rameur en couple	8	SF1xPL	11h30	1 rameuse en couple poids léger
				9	SH1xPL	11h50	1 rameur en couple poids léger
				10	SF1x	12h10	1 rameuse en couple
				11	SH1x	12h30	1 rameur en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les championnats de France bateaux courts sont ouverts aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs.

Les modalités de participation sont les suivantes :

- Les équipages qualifiés sont désignés par les zones, sous leur propre responsabilité, dans le cadre du quota total qui leur a été attribué;
- D'autres équipages peuvent être exceptionnellement inscrits par la Direction technique nationale sur des critères sportifs.

Incident de parcours

En cas d'incident avéré d'un équipage sur le parcours contre la montre (J18 et sénior) le Comité d'équité décidera de leur intégration ou non dans les séries qualificatives des championnats de France bateaux courts sans augmenter le nombre de qualifiés.

Le nombre d'équipages repêchés est limité au maximum à deux par épreuve. Ces équipages seront classés aux dernières places qualificatives du classement du parcours contre la montre.

Engagements des bateaux retenus par les zones

Les engagements aux championnats de France des bateaux retenus par les zones sont donc faits automatiquement à l'issue des épreuves qualificatives de zone dans le cadre de leurs quotas.

Rameurs poids léger

Code des courses de la FFA :

- Femme : 59 kg maximum;
- Homme : 72,5 kg maximum - moyenne d'un équipage 70 kg.

Arbitrage

L'arbitrage se fera à points fixes.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Vendredi 13 avril à partir de 09h30 parcours contre la montre sénior
à partir de 14h30 parcours contre la montre J18, puis séries qualificatives sénior
- Samedi 14 avril à partir de 09h30 séries qualificatives J18 puis demi-finales sénior
- Dimanche 15 avril à partir de 09h00 finales B et A J18 puis finales B et A sénior

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Informations et réservation auprès de l'Office de Tourisme de Cazaubon-Barbotan – Place Armagnac 32150 BARBOTAN LES THERMES
Tél. +33(0)5 62 69 52 13 – Fax +33(0)5 62 69 57 71 – omt.barbotan@wanadoo.fr – <http://www.barbotan-cazaubon.com>

1. CALENDRIER

• Lundi	09 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l'intranet fédéral
• Mardi	24 avril	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
• Mercredi	25 avril	17h00	consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
• Vendredi	27 avril	18h00	réunion des délégués des ligues

2. ÉPREUVES ET PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Ce programme est conçu pour permettre la rotation des embarcations entre les différentes catégories. Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Distance de course: 1 500 m											
Samedi matin			Samedi après-midi			Dimanche matin			Dimanche après-midi		
08h30	Séries	J16F4x	14H00	Finales B, C, A	J16F4x	08h00	Séries	J16F8+	11H00	Finales B, C, A	J16F8+
08h50	Séries	J16F4+	14H15	Finales B, C, A	J16F4+	08h20	Séries	J16H4x	11H15	Finales B, C, A	J16H4x
09h10	Séries	J16H8+	14H30	Finales B, C, A	J16H8+	08h40	Séries	J16H4+	11H30	Finales B, C, A	J16H4+
09h30	Séries	J18F8+	14H45	Finales B, C, A	J18F8+	09h00	Séries	J18F4x	11H45	Finales B, C, A	J18F4x
09h45	Séries	J18H8+	15H00	Finales B, C, A	J18H8+	09h15	Séries	J18F4-	12H00	Finales B, C, A	J18F4-
10h00	Séries	SF4x	15H15	Finales B, C, A	SF4x	09h30	Séries	J18H4x	12H15	Finales B, C, A	J18H4x
10H15	Séries	SF4-	15H30	Finales B, C, A	SF4-	09h45	Séries	J18H4-	12H30	Finales B, C, A	J18H4-
10H30	Séries	SH4x	15H45	Finales B, C, A	SH4x	10h00	Séries	SF8+	12H45	Finales B, C, A	SF8+
10H45	Séries	SH4-	16h00	Finales B, C, A	SH4-	10h15	Séries	SH8+	13H00	Finales B, C, A	SH8+

3. RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION

Participation

La **Coupe de France des régions** est une compétition par équipes de ligue qui se déroule sur 2 jours.

Certaines ligues peuvent se regrouper pour participer. Ce regroupement doit être validé par la FFA. Une fois validé, il s'applique pour toutes les équipes constituées et pour toute la durée de la compétition.

Les épreuves sont réservées aux équipes composées uniquement de rameurs licenciés dans des clubs de la même ligue ou regroupement de ligues.

Les rameurs et rameuses séniors sélectionnés dans les collectifs A et B ne sont pas autorisés à participer à la Coupe de France des régions.

Équipe et embarcations

Une équipe est constituée de 8 rameurs d'une même catégorie et d'un barreur qui concourent :

- Pour les J16 en 4x, 4+ un jour et en 8+ l'autre jour ;
- Pour les J18 et sénior en 4x, 4- un jour et en 8+ l'autre jour.

Une ligue qui engage une équipe dans une catégorie doit obligatoirement participer dans les 3 embarcations.

Une ligue peut engager plusieurs équipes de 8 rameurs dans une même catégorie, identifiées de 1 à n.

Système de course

Séries avec classement au temps, puis finales A, B et C.

Quel que soit le nombre d'engagés dans une épreuve, il n'y a pas de finale D.

Classements

Classement par épreuves : un classement des équipages est établi dans chaque épreuve à l'issue des finales. Les trois premiers équipages de chaque épreuve reçoivent une récompense au ponton d'honneur.

Classement par catégorie : un classement des équipes de ligue est établi pour chacune des six catégories (HJ16, FJ16, HJ18, FJ18, HS, FS). Il se fait par addition des points obtenus par les 3 équipages (4+ ou 4-, 4x et 8+) composant chaque équipe. Pour chaque catégorie, les huit rameurs et le barreur des trois premières équipes reçoivent leurs récompenses sur le podium. Deux équipes d'une même ligue peuvent être récompensées. En cas d'égalité, le résultat obtenu en huit départagera les équipes.

Classement général : un classement général des ligues est établi pour la **Coupe de France des régions**. Il se fait par addition des points obtenus dans le classement par catégorie par chaque équipe de ligue la mieux classée dans chacune des six catégories. En cas d'égalité, le résultat obtenu dans la catégorie sénior (homme et femme), puis la catégorie J18, puis la catégorie J16 départageront les équipes.

Arbitrage

L'arbitrage de la Coupe de France se fera à points fixes.

4. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements

Les engagements sont faits sur l'intranet fédéral par chaque ligue.

Tenue

Chaque équipe doit courir sous les couleurs de sa ligue ou dans une tenue homogène pour les regroupements de ligue.

Le barreur doit porter le maillot aux couleurs de la MAIF.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Association Sportive Mantaise – Tél. 01 30 94 56 31 – C78022@club.avironfrance.fr

AVRIL/MAI

1. CALENDRIER

- Mercredi 30 mai 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités d'inscription et de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa ligue.

2. ÉPREUVES

Jeune – distance de course : 500 m		Jeune – distance de course : 1 000 m	
1	J12F1x 1 rameuse en couple	3	J13F1x 1 rameuse en couple
2	J12H1x 1 rameur en couple	4	J13H1x 1 rameur en couple
		5	J14F1x 1 rameuse en couple
		6	J14H1x 1 rameur en couple
		7	J14F2x 2 rameuses en couple
		8	J14H2x 2 rameurs en couple

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Engagements aux championnats de ligue jeune

Les clubs font leurs engagements aux championnats de ligue jeune sur l'Intranet fédéral.

Ces championnats sont qualificatifs pour les championnats de zone et obligatoires pour au moins 75% des rameurs composant les bateaux participants au Championnat national jeune.

Engagements aux championnats de zone jeune

Les engagements aux championnats de zone jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

À l'issue des championnats de ligue jeune :

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats de zone jeune ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat de zone.
- Les responsables de ligue retournent à la zone la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les responsables de ligue retournent à la FFA la liste des rameurs ayant participé à leur championnat de ligue jeune.

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats de ligue jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS COLLÈGES ET LYCÉES



SAMEDI 19 ET DIMANCHE 20 MAI 2018

MÂCON

1. CALENDRIER

- Vendredi 18 mai 17h00 réunion des délégués des établissements
- Vendredi 18 mai 18h00 prise en charge des jeunes arbitres par le Président du Jury

2. RÉGLEMENTATION GÉNÉRALE

- Distance de parcours: 1 000 m;
- Interdiction de ramer dans deux bateaux;
- Un équipage incomplet ne peut prendre le départ;
- La mixité est interdite dans un même bateau à l'exception du barreur dans les équipages à quatre et à l'exception des 4 yolettes mixtes;
- L'équipe présente au Championnat de France doit être constituée du même nombre d'équipages que lors de la phase qualificative, et la moitié, au moins de chaque équipage doit être identique;
- Lorsque la compétition est commencée, (à compter du départ de la première course UNSS), si le médecin de la compétition constate l'impossibilité pour un équipier de participer pour cause de maladie ou blessure, et que l'équipe n'a pas de remplaçant sur place, l'équipage auquel ce concurrent appartient est déclaré forfait.
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de trois (3) équipages, cette équipe peut poursuivre la compétition avec deux (2) équipages;
 - Si cet équipage appartient à une équipe composée initialement de deux (2) équipages, cette équipe ne peut poursuivre la compétition à un (1) équipage et est déclarée forfait;
- Tout équipage incomplet, à cause d'un « forfait non médical » d'un équipier, est déclaré forfait, entraînant ipso-facto le forfait de son équipe (Cf. : nombre d'équipages différent entre la phase qualificative et le Championnat de France).
- En fonction du nombre d'engagés, un Championnat de France UNSS sport partagé (handi-valide) et aviron adapté pourra être mis en place.

3. ÉQUIPE DE COLLÈGE

Embarcations

- 4 yolette de couple (selon la réglementation de l'UNSS);
- Un parc de 24 yolettes «Véga» sera mis à disposition des AS qui le désirent sur réservation (lors de la confirmation sur OPUSS);
- Toute AS est libre d'utiliser sa propre yolette «Véga», à l'exclusion de toute autre marque.

Équipes

Une équipe de collège se compose soit de :

- 10 compétiteurs pour 1 yolette garçons et 1 yolette filles;
- 15 compétiteurs pour 1 yolette garçons, 1 yolette filles et 1 yolette mixte (2 garçons et 2 filles).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves des 4 années d'âge autorisées : 2005, 2004, 2003 et 2002.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Son poids minimum est de 40 kg. Il n'y a pas de restriction d'âge. Une seule pesée par barreur le premier jour de compétition (voir précision sur le site UNSS).

Important

Les pelles de type « hachoir » sont interdites en catégorie collège.

4. ÉQUIPE DE LYCÉE

Embarcations

4 de couple garçons (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 4 de couple filles (barré ou non, ou yolette - mixité interdite à l'exception du barreur), 8 de pointe mixte (4 filles et 4 garçons) ;

Équipes

Une équipe de lycée se compose au minimum de 8 à 15 compétiteurs dans 1, 2 ou 3 bateaux (un huit mixte ou un huit mixte et un quatre ou deux quatre ou trois quatre).

Dans le même bateau, il ne peut y avoir que des élèves des 5 années d'âge autorisées : 2003, 2002, 2001, 2000 et 1999.

Le barreur ne peut pas ramer et ne peut barrer qu'un seul bateau. Son poids minimum est de 50 kg en 8+. Il n'y a pas de pesée en 4 yolette ou en 4x+. Il n'y a pas de restriction d'âge.

5. ENGAGEMENTS

Les engagements sont faits par les établissements en fonction du calendrier régional de l'UNSS.

Les collèges et les lycées sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats académiques et de toute la logistique du Championnat de France (convocations, hébergement, ...).

Toutes les informations concernant les compétitions UNSS peuvent être obtenues en contactant le directeur régional de l'UNSS.

Pour les épreuves de qualifications et le Championnat de France, les concurrents devront être :

- Titulaires de la licence UNSS définitivement enregistrée pour l'année 2017-2018;
- En possession d'un brevet de natation de 50 mètres au moins.

Une équipe collège ou lycée ne peut participer au Championnat de France et à ses qualifications que si elle est constituée au minimum de 2 bateaux. Les équipes n'ayant qu'un seul bateau peuvent participer au championnat d'académie mais ne peuvent prétendre à une qualification au Championnat de France.

Quand une équipe est qualifiée, tous les bateaux ayant participé aux championnats d'académie doivent impérativement participer au Championnat de France. Il ne peut y avoir de forfait de bateaux.

6. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

- Samedi 19 mai de 08h00 à 12h00 séries qualificatives
de 14h00 à 17h30 repêchages
- Dimanche 20 mai de 08h00 à 10h50 finales de classement ou demi-finales
de 13h00 à 14h20 finales
à 14h30 podium établissement UNSS

1. CALENDRIER

- Jeudi 26 avril date limite de retour des qualifiés et demande de qualification exceptionnelle au siège national de la FFSU
- Vendredi 11 mai date limite de retour des confirmations des engagements sur le site sport-u.com/aviron/
- Vendredi 18 mai 18h00 réunion des délégués des établissements

2. ÉPREUVES

Distance de course : 1 000 m					
JEUNES GENS		JEUNES FILLES		MIXTES (même établissement)	
HU2x	deux rameurs en couple	FU2x	deux rameuses en couple	MU4x	quatre de couple mixte
HU4x	quatre rameurs en couple	FU4x	quatre rameuses en couple	MU8+	huit de pointe mixte avec barreur
HU8+	huit rameurs en pointe avec barreur	FU8+	huit rameuses en pointe avec barreur		
PARA-AVIRON					
MU2x	open handi-valide (course en 2x PR1, PR2 et PR3)		1 rameur et 1 rameuse en couple dont une personne PR1, PR2 ou PR3		

3. PRIX

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course du programme.

En plus, le titre de vainqueur de la Coupe de France des « Grandes Écoles » sera décerné pour les huit masculin et féminin à l'issue des finales, à la Grande École la mieux classée.

4. INFORMATIONS

Les bureaux des sports des établissements sont destinataires de toutes les informations concernant les championnats FFSU et de toute la logistique du championnat de France.

Toutes les informations concernant les compétitions FFSU peuvent être obtenues en contactant les directions régionales de la FFSU ou sur le site www.sport-u.com.

5. RÈGLEMENT SPORTIF

Engagements

Chaque conférence peut organiser une ou plusieurs compétitions qualificantes (académiques, régionales, conférence). Les dates et lieux des compétitions devront être connus au plus tard le 14 décembre 2017.

Tout rameur doit impérativement participer à une compétition inscrite au calendrier de sa conférence pour prétendre à une qualification au championnat de France universitaire. Ces championnats sont ouverts aux équipages composés d'étudiants appartenant à la même association sportive. Toutefois, le barreur (ou la barreuse) peut appartenir à un autre établissement. Une jeune fille peut barrer un bateau masculin (et vice versa). Les licenciés(es) UNSS sont autorisés(es) uniquement pour barrer.

Possibilité d'intégrer dans un 4 ou dans un 8, un étudiant et/ou une étudiante (licence individuelle ou licence extérieure issue d'une A.S. de la même académie où aucun bateau n'est engagé en aviron) (cf. Site FFSU : Sports individuels, règle 2.1.1)

Système de qualification Tous les rameurs et équipages ayant participé à une compétition universitaire peuvent prétendre à une qualification au championnat de France universitaire. Toute demande de qualification exceptionnelle ne pourra être examinée que si il y a eu inscription au préalable de l'équipage concerné à une compétition, qu'elle soit académique ou de conférence. Seules les demandes de QE visées et validées par le CRSU d'appartenance seront examinées.

Les AS qualifiées au championnat de France doivent présenter les équipages ayant assuré la qualification. Aucune permutation d'un bateau à l'autre n'est autorisée entre la régata qualificante et la participation au championnat de France. En cas d'indisponibilité (blessures, examens, etc.), le remplacement d'une partie de cet équipage (50 % barreur non compris) est autorisé, le jour même de la compétition (confirmation en ligne de l'équipage sans modification des noms). La confirmation des engagements se fera par saisie en ligne sur le site FFSU pour le 11 mai dernier délai (www.sport-u.com/aviron/). Un équipage sélectionné se présentant au championnat de France sans avoir confirmé en ligne sa participation sera redevable d'une amende de 100€.

Rappel : les éliminatoires se courent dorénavant sous la forme d'un parcours en ligne chronométré avec classement aux temps pour tous les bateaux.

Les titres de champion de France universitaire sont décernés pour chaque course au programme.

En fonction du nombre d'engagés, un championnat de France FFSU handi-aviron pourra être mis en place.

Pour l'épreuve MU2x open Handi-valide, l'équipe est composée d'un rameur et d'une rameuse en couple dont un ou une doit être classifié PR1, PR2 ou PR3.

Il n'y aura pas de session de classification sur place.

Restrictions

La participation d'un rameur est limitée à une seule discipline. Il n'est donc pas possible de doubler.

Les rameurs des collectifs sénior A ne sont pas autorisés à participer au championnat de France universitaire.

6. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les séries qualificatives se courent sous la forme d'un parcours contre la montre en ligne pour tous les bateaux.

- Samedi 19 mai
 - de 08h00 à 13h00 séries contre la montre en ligne
 - de 14h00 à 18h30 tiers de finales ou demi-finales
- Dimanche 20 mai
 - de 08h00 à 11h30 finales de classement
 - de 15h00 à 17h00 finales

1. CALENDRIER

Championnat de France d'aviron de mer J18 et sénior - engagements libres

• Lundi	30 avril	08h00	ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
• Mardi	15 mai	14h00	clôture des inscriptions
		17h00	consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
• Jeudi	17 mai	17h00	consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
• Vendredi	25 mai	10h00	réunion d'information obligatoire

2. ÉPREUVES

SÉNIOR FEMME – distance de course : 6 km			J18 FEMME – distance de course : 6 km		
1	SF4x+	4 rameuses avec barreur en couple	9	J18F4x+	4 rameuses avec barreur en couple
2	SF4+	4 rameuses avec barreur en pointe	J18 HOMME – distance de course : 6 km		
3	SF2x	2 rameuses en couple	10	J18H4x+	4 rameurs avec barreur en couple
4	SF1x	1 rameuse en couple	J18 MIXTE – distance de course : 6 km		
SÉNIOR HOMME – distance de course : 6 km			11	J18M4x+	4 avec barreur mixte (2 hommes et 2 femmes)
5	SH4x+	4 rameurs avec barreur en couple			
6	SH4+	4 rameurs avec barreur en pointe			
7	SH2x	2 rameurs en couple			
8	SH1x	1 rameur en couple			

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation aux championnats de France

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Pour pouvoir s'engager et participer aux épreuves des championnats de France, les rameurs et les barreurs doivent :

- Soit avoir couru à une régates qualificante 2018 s'ils ont participé aux championnats de France d'aviron de mer 2017;
- Soit avoir couru à deux régates qualificantes 2018 s'ils n'ont pas participé aux championnats de France d'aviron de mer 2017.

Aucune limitation ou quota d'engagement aux championnats de France d'aviron de mer n'est imposé.

Un challenge master est attribué à l'équipe classée première en SH4x+, SH4+, SH2x, SH1x, SF4x+, SF4+, SF2x et SF1x dont tous les rameurs ont 40 ans ou plus dans l'année en cours.

Bateaux

Les bateaux doivent être conformes à la jauge de restriction du code des régates en mer et porter visible de chaque côté de la pointe avant leur n° d'identification national.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Le numéro d'identification national des bateaux mer doit être renseigné dans le champ « n° bateau/dossard » lors des inscriptions sur l'Intranet fédéral.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires et l'ordre des courses seront établis en fonction du nombre d'engagés.

Des manches qualificatives et des finales de classement pourront être organisées à partir du vendredi en fonction du nombre d'engagés.

Les horaires et les distances de parcours pourront être changés en fonction des conditions météorologiques ou des contraintes d'organisation.

En particulier, les finales pourraient se dérouler le dimanche en cas d'intempéries le samedi.

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Aviron de mer de Plougouvelin - Tél. 02 98 48 27 41 - Fax 02 98 48 25 94 - C29028@club.avironfrance.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR BATEAUX LONGS ET CRITÉRIUM NATIONAL SÉNIOR BATEAUX LONGS



SAMEDI 09 ET DIMANCHE 10 JUIN 2018

LIBOURNE

1. CALENDRIER

Championnat de France sénior bateaux longs et Critérium national sénior bateaux longs – engagements libres

- Lundi 14 mai 08h00 ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
- Mardi 29 mai 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
- Vendredi 02 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
- Vendredi 08 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

SÉNIOR – distance de course : 2 000 m					
1	SF2x	11h00	2 rameuses en couple *	8	SF2x PL 14h45 2 rameuses en couple poids léger
2	SH4+	11h15	4 rameurs en pointe avec barreur *	9	SH2x PL 15h00 2 rameurs en couple poids léger
			<i>* épreuves réservées du Critérium national sénior bateaux longs</i>	10	SH2+ 15h15 2 rameurs en pointe avec barreur
3	SF4-	13h30	4 rameuses en pointe sans barreur	11	SH4- PL 15h30 4 rameurs en pointe sans barreur poids léger
4	SH4-	13h45	4 rameurs en pointe sans barreur	12	SF4x 15h45 4 rameuses en couple
5	SF2x	14h00	2 rameuses en couple	13	SH4x 16h00 4 rameurs en couple
6	SH2x	14h15	2 rameurs en couple	14	SF8+ 16h15 8 rameuses en pointe avec barreur
7	SH4+	14h30	4 rameurs en pointe avec barreur	15	SH8+ 16h30 8 rameurs en pointe avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation : règles générales

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior ou sénior, ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior ou sénior.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

Participation au Championnat de France sénior bateaux longs

Dans les épreuves réunissant plus de 30 partants, un parcours contre la montre préliminaire servira à sélectionner 24 équipages pour les séries.

Les rameurs du collectif junior A et ceux participant à la régata de sélection junior ne sont pas autorisés à participer au championnat de France sénior bateaux longs.

Participation aux épreuves réservées du Critérium national sénior bateaux longs

Les épreuves sont réservées aux équipages de nationalité française.

Ces deux épreuves en FS2x et HS4+ sont réservées aux rameurs et rameuses n'ayant jamais été dans les 6 premiers d'un championnat de France sénior en eaux intérieures dans les 5 saisons sportives précédentes et celle en cours. Pour 2018, cela concerne tous les championnats de France sénior depuis la saison 2013.

Dans ces deux épreuves, la participation des juniors (J15 à J18) est interdite.

Engagements

Les engagements au Championnat de France sénior bateaux longs et au Critérium national sénior sont faits uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Un rameur peut participer à deux des épreuves 3 à 15 du championnat de France.

Les rameurs des collectifs (sénior A, -23 ans, junior) ne peuvent participer qu'à une seule des épreuves 3 à 15 du championnat de France.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 09 juin à partir de 09h00 séries qualificatives
- à partir de 15h30 demi-finales
- Dimanche 10 juin à partir de 09h00 finales E, D et C
- à partir de 11h00 finales B et A

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club Nautique de Libourne 1876 – Tél. 05 57 51 25 97 – C33042@club.avironfrance.fr – Informations sur www.cnlibourne.fr

SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JUIN 2018

1. CALENDRIER

- Mercredi 30 mai 14h00 date limite de retour à la zone et à la FFA de la liste des bateaux J13 et J14 sélectionnés par les ligues dans la limite de leurs quotas.

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

Jeune – distance de course : 1 000 m

- | | | |
|---|--------|----------------------|
| 1 | J13F1x | 1 rameuse en couple |
| 2 | J13H1x | 1 rameur en couple |
| 3 | J14F1x | 1 rameuse en couple |
| 4 | J14H1x | 1 rameur en couple |
| 5 | J14F2x | 2 rameuses en couple |
| 6 | J14H2x | 2 rameurs en couple |

D'autres épreuves peuvent être programmées par les responsables de zone.

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

36 équipages maximum qualifiés par épreuves.

Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de ligue leur participation aux championnats de zone jeune ainsi que le nom du délégué présent lors du championnat de zone.

Engagements aux championnats de zone jeune

Les engagements aux championnats de zone jeune sont faits automatiquement à l'issue des championnats de ligue jeune en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque ligue.

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats de zone jeune sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Séries qualificatives au temps pour chaque épreuve.
- Finales de classement pour chaque épreuve.

CHAMPIONNATS DE ZONE JUNIOR (J16 ET J18 BATEAUX LONGS) ET SÉNIOR MOINS DE 23 ANS, CRITÉRIUM AVIRON PARTAGÉ



SAMEDI 16 ET DIMANCHE 17 JUIN 2018

1. CALENDRIER

- | | | | |
|------------|---------|-------|---|
| • Lundi | 21 mai | 08h00 | ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA |
| • Vendredi | 01 juin | 14h00 | clôture des inscriptions |
| | | 17h00 | consultation des inscriptions sur avironfrance.fr |

Les dates et les modalités de consultation de l'ordre des départs sur Internet sont données dans l'avant-programme diffusé par chaque organisateur aux clubs de sa zone.

2. ÉPREUVES

J16 – distance de course: 1 500 m	J18 – distance de course: 2 000 m
1 J16F4+ 4 rameuses en pointe avec barreur	14 J18F2x 2 rameuses en couple
2 J16F2x 2 rameuses en couple	15 J18F4- 4 rameuses en pointe sans barreur
3 J16F2- 2 rameuses en pointe sans barreur	16 J18F4x 4 rameuses en couple
4 J16F1x 1 rameuse en couple	17 J18F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur
5 J16F4x 4 rameuses en couple	18 J18H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur
6 J16F8+ 8 rameuses en pointe avec barreur	19 J18H2x 2 rameurs en couple
7 J16H4+ 4 rameurs en pointe avec barreur	20 J18H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
8 J16H2x 2 rameurs en couple	21 J18H4x 4 rameurs en couple
9 J16H2- 2 rameurs en pointe sans barreur	22 J18H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur
10 J16H1x 1 rameur en couple	S-23 – distance de course: 2 000 m
11 J16H4- 4 rameurs en pointe sans barreur	23 S-23F2x 2 rameuses en couple
12 J16H4x 4 rameurs en couple	24 S-23F4- 4 rameuses en pointe sans barreur
13 J16H8+ 8 rameurs en pointe avec barreur	25 S-23H2x 2 rameurs en couple
	26 S-23H4- 4 rameurs en pointe sans barreur
	J18 aviron partagé – distance de course: 2 000 m
	27 J-18M2x 2 en couple mixte (1 homme et 1 femme) 1 des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Équipages des épreuves J16

Les rameurs participant aux championnats J16 (rameurs J15 et J16) doivent être titulaires du brevet d'aviron d'Or passé dans le club. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

La possession d'un certificat de scolarité de l'année en cours délivré par un établissement situé en France est obligatoire pour les rameurs (et rameuses) n'ayant pas la nationalité française et concourant dans la catégorie J16.

Équipages des épreuves J18 bateaux longs et S-23

Les championnats de France J18 bateaux longs et S-23 sont courus avec 18 engagés maximum.

Si le nombre total d'engagés dans les 4 zones est supérieur à 18, seules les zones dont le quota est dépassé doivent organiser une épreuve qualificative.

Les rameurs des collectifs JA et JB ne sont pas autorisés à doubler.

Équipages de l'épreuve J18 mixte aviron partagé

L'épreuve est courue en double mixte, un homme et un femme. Un des deux rameurs doit être classifié PR1, PR2 ou PR3, l'autre doit être valide. Le rameur valide est autorisé à participer à une autre épreuve du championnat de zone.

Cette épreuve du Critérium aviron partagé est courue uniquement au niveau de la zone.

Engagements aux championnats de zone

Les clubs font leurs engagements aux championnats de zone qualificatifs pour les championnats de France sur l'Intranet fédéral.

Engagements aux championnats de France junior (J16 et J18 bateaux longs) et sénior -23 ans

Les engagements aux championnats de France sont faits automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

À l'issue des championnats de zone:

- Les clubs des équipages sélectionnés doivent confirmer aux responsables de zone leur participation aux championnats de France ainsi que le nom du délégué qui sera présent lors du championnat de France.
- Les responsables de zone retournent à la FFA la liste des bateaux sélectionnés dans la limite de leurs quotas.
- Les listes portent les noms des rameurs ayant effectivement participé aux championnats de zone.
- Les éventuels changements d'équipiers seront annoncés par le délégué du club à la réunion des délégués lors des championnats de France.

Lieux

Les épreuves qualificatives pour les championnats de France junior et senior moins de 23 ans sont organisées par chacune des quatre zones:

- Zone Nord-Est: Vieilles-Forges
- Zone Nord-Ouest: Mantes-la-Jolie
- Zone Sud-Est: Mâcon
- Zone Sud-Ouest: Brive-la-Gaillarde

4. PROGRAMME

Les programmes des championnats de zone sont envoyés aux clubs par les organisateurs.

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE ET CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRAN



SAMEDI 30 JUIN ET DIMANCHE 01 JUILLET 2018

LE CREUSOT

1. CALENDRIER

Championnat national jeune et Championnat de France vétérán – engagements libres

- Lundi 04 juin 08h00 ouverture des inscriptions sur le site intranet de la FFA
- Mardi 19 juin 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
- Vendredi 22 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr

- Vendredi 29 juin 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

JEUNE F – distance de course : 1 000 m				6	VCH4+	15h15	4 rameurs en pointe avec barreur (catégorie C)
1	J14F4x+	14h00	4 rameuses en couple avec barreur	7	VDH4x	15h30	4 rameurs en couple (catégorie D)
2	J14F8x+	14h15	8 rameuses en couple avec barreur	8	VEH4-	15h45	4 rameurs en pointe sans barreur (catégorie E)
VÉTÉRAN – distance de course : 1 000 m				JEUNE H – distance de course : 1 000 m			
3	VCF4x	14h30	4 rameuses en couple (catégorie C)	9	J14H4x+	16h00	4 rameurs en couple avec barreur
4	VCH2x	14h45	2 rameurs en couple (catégorie C)	10	J14H8x+	16h15	8 rameurs en couple avec barreur
5	VCM2x	15h00	1 rameur et 1 rameuse en couple (catégorie C)	11	J14M4x+	16h30	4 rameurs en couple mixte avec barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation au Championnat national jeune

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

75 % des rameurs composant l'équipage doivent avoir participé au championnat de ligue.

Tous les rameurs doivent être en possession du brevet d'Or passé dans le club. Les barreurs ne sont pas soumis à cette obligation.

Participation au championnat de France vétérán

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Un rameur vétérán appartient à la classe d'âge correspondant à l'âge qu'il atteint durant l'année courante et l'âge moyen d'un équipage est calculé sans tenir compte de celui du barreur qui ne doit pas non plus satisfaire à l'âge minimum fixé. Les rameurs vétérans doivent donc tous avoir 27 ans ou plus en 2018. La moyenne d'âge du bateau doit être supérieure ou égale à 43 ans en catégorie C, supérieure ou égale à 50 ans en catégorie D et supérieure ou égale à 55 ans en catégorie E.

Engagements au championnat de France vétérán et au championnat national jeune

Les engagements sont faits uniquement sur l'Intranet fédéral par chaque club.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves du championnat national jeune.

Arbitrage

L'arbitrage se fera à points fixes.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés. (à revoir avec la nouvelle répartition des épreuves)

- Samedi 30 juin à partir de 09h00 séries qualificatives au temps J14 et séries qualificatives vétérán
- à partir de 14h30 demi-finales J14 A/B, C/D, E/F ... en fonction du nombre d'engagés
- Dimanche 01 juillet à partir de 09h00 finales de classement J14, et demi-finales vétérán, puis finales de classement vétérán
- à partir de 14h00 finales B et A J14 et finales vétérán

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club nautique creusotin – Tél. 03 85 80 41 31 – C71002@club.avironfrance.fr

Contact hébergement restauration : 03 85 78 28 17 ou 06 31 79 55 89

CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIOR (J16 ET J18 BATEAUX LONGS) ET SÉNIOR MOINS DE 23 ANS



VENDREDI 06 AU DIMANCHE 08 JUILLET 2018

BRIVE

1. CALENDRIER

- Mardi 26 juin 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
- Jeudi 05 juillet 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

J16 – distance de course: 1 500 m			J18 – distance de course: 2 000 m				
1	J16F4+	08h30	4 rameuses en pointe avec barreur	14	J18F2x	14h00	2 rameuses en couple
2	J16F2x	08h45	2 rameuses en couple	15	J18F4-	14h15	4 rameuses en pointe sans barreur
3	J16F2-	09h00	2 rameuses en pointe sans barreur	16	J18F4x	14h30	4 rameuses en couple
4	J16F1x	09h15	1 rameuse en couple	17	J18F8+	14h45	8 rameuses en pointe avec barreur
5	J16F4x	09h30	4 rameuses en couple	18	J18H4+	15h00	4 rameurs en pointe avec barreur
6	J16F8+	09h45	8 rameuses en pointe avec barreur	19	J18H2x	15h15	2 rameurs en couple
7	J16H4+	10h00	4 rameurs en pointe avec barreur	20	J18H4-	15h30	4 rameurs en pointe sans barreur
8	J16H2x	10h15	2 rameurs en couple	21	J18H4x	15h45	4 rameurs en couple
9	J16H2-	10h30	2 rameurs en pointe sans barreur	22	J18H8+	16h00	8 rameurs en pointe avec barreur
10	J16H1x	10h45	1 rameur en couple	S-23 – distance de course: 2 000 m			
11	J16H4-	11h00	4 rameurs en pointe sans barreur	23	S-23F2x	16h15	2 rameuses en couple
12	J16H4x	11h15	4 rameurs en couple	24	S-23F4-	16h30	4 rameuses en pointe sans barreur
13	J16H8+	11h30	8 rameurs en pointe avec barreur	25	S-23H2x	16h45	2 rameurs en couple
				26	S-23H4-	17h00	4 rameurs en pointe sans barreur

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Engagements

Les engagements aux Championnats de France junior (J16 et J18 bateaux longs) et sénior -23 ans se font automatiquement à l'issue des championnats de zone en fonction des résultats et des quotas attribués à chaque zone.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires définitifs seront établis en fonction du nombre d'engagés et de la date du brevet des collègues.

- Vendredi 06 juillet
 - à partir de 09h00 séries qualificatives J16
 - à partir de 14h45 demi-finales C/D J16
 - à partir de 17h00 séries préliminaires S-23
- Samedi 07 juillet
 - à partir de 08h00 séries préliminaires J18
 - à partir de 10h30 demi-finales A/B S-23
 - à partir de 13h00 finales D et C et demi-finales A/B J16
 - à partir de 17h30 demi-finales A/B/C J18
- Dimanche 08 juillet
 - à partir de 08h00 finales C puis finales B et A J16
 - à partir de 13h00 finales C puis finales B et A J18
 - à partir de 16h00 finales B et A S-23

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club des Sports Nautiques de Brive – Tél. 05 55 24 51 58 – C19001@club.avironfrance.fr – Informations sur www.csnbrive.fr

SAMEDI 29 SEPTEMBRE 2018

VICHY

1. CALENDRIER

Critérium national para-aviron et aviron adapté – engagements libres

- Lundi 03 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
- Mardi 18 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
- Vendredi 21 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
- Vendredi 28 septembre 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

PARA-AVIRON et AVIRON ADAPTÉ – distance de course: 500 m – finales samedi 29 septembre

17	SH1x open	17h30	1 rameur en couple open (PR1, PR2, PR3)	
18	SF1x open	17h40	1 rameuse en couple open (PR1, PR2, PR3)	
19	SH2x open	17h50	2 rameurs et/ou rameuses en couple open (PR1, PR2, PR3)	
20	SH4+ PR3	17h50	4 rameurs et rameuses en pointe avec barreur jambes, tronc et bras	dont 1 femme minimum
21	SH1x LTA-ID		1 rameur en couple aviron adapté	
22	SF1x LTA-ID		1 rameuse en couple aviron adapté	
23	SH4Yx/+ LTA-ID		yolette à 4 en couple ou pointe aviron adapté	

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation au Critérium national para-aviron et aviron adapté

Les épreuves sont ouvertes aux équipages homogènes de club et aux équipages mixtes de clubs composés en totalité de rameurs présentant un handicap.

Les épreuves en SH1x et SF1x open sont ouvertes aux catégories PR1, PR2 et PR3.

Les épreuves en SH1x LTA-ID et SF1x LTA-ID sont courues en embarcations libres avec flotteurs facultatifs.

Classification

Tous les rameurs devront avoir été classifiés avant le début des épreuves.

Une session de classification pour les handicaps physiques aura lieu sur place le vendredi 28 septembre avec rendez-vous préalable auprès de la FFA.

Pour les handicaps mentaux, la classification sera faite sur présentation de la carte d'invalidité à transmettre à la FFA par mail à l'adresse suivante: handicaps@avironfrance.fr

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'Intranet fédéral.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 17 à 23 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 17 à 23 du critérium national para-aviron et aviron adapté peuvent en plus participer à une seule des épreuves 1 à 9 du championnat de France sénior sprint.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

- Samedi 29 septembre à partir de 13h00 séries qualificatives para-aviron et aviron adapté
- à partir de 17h30 finales para-aviron et aviron adapté

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – C03003@club.avironfrance.fr

CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR SPRINT ET CRITÉRIUM NATIONAL SÉNIOR SPRINT



SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 SEPTEMBRE 2018

VICHY

1. CALENDRIER

Championnat de France sénior sprint et Critérium national sénior sprint – engagements libres

- Lundi 03 septembre 08h00 ouverture des inscriptions sur l'Intranet fédéral
- Mardi 18 septembre 14h00 clôture des inscriptions
- 17h00 consultation des inscriptions sur avironfrance.fr
- Vendredi 21 septembre 17h00 consultation de l'ordre des départs sur avironfrance.fr
- Vendredi 28 septembre 18h00 réunion des délégués

2. ÉPREUVES ET HORAIRES PRÉVISIONNELS DES FINALES

SÉNIOR – distance de course : 500 m							
1	SH4-	13h15	4 rameurs en pointe sans barreur	9	SH8+	15h15	8 rameurs en pointe
2	SF2x	13h30	2 rameuses en couple	10	SF2x	15h30	2 rameuses en couple *
3	SH2x	13h45	2 rameurs en couple	11	SH2x	15h45	2 rameurs en couple *
4	SF2-	14h00	2 rameuses en pointe sans barreur	12	SF4+	17h00	4 rameuses en pointe avec barreur *
5	SH2-	14h15	2 rameuses en pointe sans barreur	13	SH4+	16h15	4 rameurs en pointe avec barreur *
6	SF4x	14h30	4 rameuses en couple	14	SM2x	16h30	1 rameur et 1 rameuse en couple
7	SH4x	14h45	4 rameurs en couple	15	SM4x	16h45	2 rameurs et 2 rameuses en couple
8	SF8+	15h00	8 rameuses en pointe	16	SM8+	17h00	4 rameurs et 4 rameuses en pointe

* Épreuves réservées du Critérium national sénior sprint

3. RÉGLEMENTATION PARTICULIÈRE ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Participation

Les épreuves sont réservées aux équipages homogènes de club.

Les rameurs qui, lors de la saison précédente, n'étaient pas licenciés et ont été sélectionnés dans un pays étranger pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior ou sénior, ne peuvent être engagés à un championnat de France ou à un critérium national que s'ils appartiennent à un club n'ayant pas déjà licencié une personne mutant au cours de la présente saison et ayant été sélectionnée la saison précédente pour participer aux Jeux Olympiques ou Paralympiques ou aux Championnats du Monde junior, sénior ou moins de 23 ans ou aux Championnats d'Europe junior ou sénior.

Cette possibilité est limitée à un rameur par an et par club.

Participation au Championnat de France sénior sprint

Les équipages ne peuvent pas comprendre plus de 25% de rameurs ou rameuses n'ayant pas la nationalité française et/ou de rameurs ou rameuses ayant été sélectionnés dans l'année en cours :

- Au Championnat du Monde sénior ou moins de 23 ans ou junior,
- Ou au Championnat d'Europe sénior ou moins de 23 ans ou junior,
- Ou à la Coupe de la Jeunesse.

Participation au Critérium national sénior sprint

Les épreuves sont réservées aux équipages de nationalité française.

Ces quatre épreuves en SF2x, SH2x, SF4+ et SH4+ sont réservées aux rameurs et rameuses n'ayant jamais été dans les 6 premiers d'un championnat de France sénior en eaux intérieures dans les 5 saisons sportives précédentes et celle en cours. Pour 2018, cela concerne tous les championnats de France sénior depuis la saison sportive 2013.

Dans ces quatre épreuves, la participation des juniors (J15 à J18) est interdite.

Arbitrage

L'arbitrage se fera à points fixes.

Engagements

Les engagements sont faits uniquement sur l'intranet fédéral.

Un rameur ne peut participer qu'à une seule des épreuves 1 à 13 (épreuves hommes et femmes).

Les rameurs participant aux épreuves 1 à 9 du championnats de France sénior sprint peuvent en plus participer à une seule des épreuves 14 à 16 des épreuves mixtes ou 17 à 23 des épreuves du critérium national para-aviron et aviron adapté.

Remarque importante sur la procédure d'engagement sur l'Intranet fédéral de rameurs qui doublent :

Pour engager deux équipages dont les rameurs doublent, il faut d'abord saisir l'engagement dans l'épreuve 1 à 9 ou 17 à 20 puis l'engagement dans l'épreuve mixte de 10 à 16.

4. PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES ÉPREUVES

Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés.

En fonction du nombre d'engagés, des finales de classement au-delà de la 24^e place pourront être organisées.

- Samedi 29 septembre à partir de 08h30 séries qualificatives
- à partir de 15h00 quarts de finales
- Dimanche 30 septembre à partir de 08h00 demi-finales A/B et C/D, finales de classement au-delà de la 24^e place
- à partir de 13h00 finales A, B, C et D

5. CONTACT ET HÉBERGEMENT

Club de l'Aviron de Vichy – Tél. 04 70 32 36 52 – Fax 04 70 32 15 64 – C03003@club.avironfrance.fr

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNATS DE FRANCE BATEAUX COURTS J18, SÉNIOR

Système de qualification

- Un parcours contre la montre préliminaire servira à sélectionner les partants dans les séries :
- La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des parcours contre la montre.

de 1 à 6 partants	parcours contre la montre	• l'ordre d'arrivée donne l'attribution des couloirs dans la finale A
de 7 à 14 partants	parcours contre la montre 2 séries qualificatives	<ul style="list-style-type: none"> • les 12 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 2 séries, les autres sont éliminés • les 3 premiers en finale A (dans le cas de 7 partants, le plus mauvais temps des 2 séries est éliminé, les autres vont en finale A) • les autres en finale B (à partir de 8 partants)
de 15 à 18 24 partants	parcours contre la montre 3 séries qualificatives 2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> • les 18 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 3 séries, les autres sont éliminés • les 4 premiers en demi-finale • les autres en finale C (à partir de 14 partants) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
plus de 24 partants	parcours contre la montre 4 séries qualificatives 2 demi-finales	<ul style="list-style-type: none"> • les 24 premiers du parcours contre la montre qualifiés dans 4 séries, les autres sont éliminés • les 3 premiers en demi-finale • les 4^{es} plus les 2 meilleurs temps des 5^{es} et 6^{es} en finale C • les autres en finale D (à partir de 20 partants) • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B

Grille de progression

Système de 7 à 14 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 4-PCM 5-PCM 8-PCM 9-PCM 12-PCM			FA 1-S1 2-S1 3-S1 1-S2 2-S2 3-S2
S2 2-PCM 3-PCM 6-PCM 7-PCM 10-PCM 11-PCM			FB 4-S1 5-S1 6-S1 4-S2 5-S2 6-S2

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

Système de 15 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 6-PCM 7-PCM 12-PCM 13-PCM 18-PCM	DF A/B1 1-S1 1-S2 2-S3 3-S1 4-S2 4-S3	DF A/B1 1-S1 1-S3 2-S2 3-S1 3-S3 4-S2	FA 1-DF A/B1 2-DF A/B1 3-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B2 3-DF A/B2
S2 2-PCM 5-PCM 8-PCM 11-PCM 14-PCM 17-PCM	DF A/B2 1-S3 2-S1 2-S2 3-S2 3-S3 4-S1 4-S3	DF A/B2 1-S2 2-S1 2-S3 3-S2 3-S2 4-S1 4-S3	FB 4-DF A/B1 5-DF A/B1 6-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B2 6-DF A/B2
S3 3-PCM 4-PCM 9-PCM 10-PCM 15-PCM 16-PCM			FC 5-S1 6-S1 5-S2 6-S2 5-S3 6-S3

Remarque: finale C à partir de 14 participants.

Système à plus de 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales
	Option 1	Option 2	
S1 1-PCM 8-PCM 9-PCM 16-PCM 17-PCM 24-PCM	DF A/B1 1-S1 1-S4 2-S2 2-S3 3-S1 3-S4	DF A/B1 1-S2 1-S4 2-S3 3-S2 3-S4	FA 1-DF A/B1 2-DF A/B1 3-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B2 3-DF A/B2
S2 2-PCM 7-PCM 10-PCM 15-PCM 18-PCM 23-PCM	DF A/B2 1-S2 1-S3 2-S1 2-S4 3-S2 3-S3	DF A/B2 1-S1 1-S3 2-S2 2-S4 3-S1 3-S3	FB 4-DF A/B1 5-DF A/B1 6-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B2 6-DF A/B2
S3 3-PCM 6-PCM 11-PCM 14-PCM 19-PCM 22-PCM			FC 4-S1 4-S2 4S-3 4-S4 1T-5&6S 2T-5&6S
S4 4-PCM 5-PCM 12-PCM 13-PCM 20-PCM 21-PCM			FD 3T-5&6S 4T-5&6S 5T-5&6S 6T-5&6S 7T-5&6S 8T-5&6S

Remarque: finale D à partir de 20 partants.

Exemple de codage

- 1-PCM 1^{er} du parcours contre la montre
- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B 1
- 1T-5&6S 1^{er} temps des 5^{es} et 6^{es} de toutes les séries

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR SPRINT, CRITÉRIUM NATIONAL SÉNIOR SPRINT ET CRITÉRIUM NATIONAL **PARA-AVIRO**

Système de qualification

- Engagements libres

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives 2 demi-finales	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale, les autres en finale C • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
19 partants	4 séries qualificatives 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• les 2 premiers de chaque série et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 2 premiers et les 2 meilleurs temps des restants en finale C
de 20 à 24 partants	4 séries qualificatives 4 quarts de finale 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• 20 à 24 bateaux sont placés au temps en quart de finales • les 3 premiers de chaque quart de finale en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 3 premiers en finale C, les autres en finale D
plus de 24 partants	5 séries qualificatives et plus 4 quarts de finale 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• les 24 meilleurs temps des séries sont placés au temps en quart de finales les autres en finales de classement • les 3 premiers de chaque quart de finale en demi-finale A/B, les autres en demi-finale C/D • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 3 premiers en finale C, les autres en finale D

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
S1	1		1-S1
	2		1-S2
	3		2-S1
	4		2-S2
	5		1T-RS
	6		2T-RS
S2	1		3T-RS
	2		4T-RS
	3		5T-RS
	4		6T-RS
	5		7T-RS
	6		8T-RS

Remarque: finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
S1	1		1-DF A/B1
	2		2-DF A/B1
	3		3-DF A/B1
	4		1-DF A/B2
	5		2-DF A/B2
	6		3-DF A/B2
S2	1		4-DF A/B1
	2		5-DF A/B1
	3		6-DF A/B1
	4		4-DF A/B2
	5		5-DF A/B2
	6		6-DF A/B2
S3	1		7T-RS
	2		8T-RS
	3		9T-RS
	4		10T-RS
	5		11T-RS
	6		12T-RS

Remarque: finale C à partir de 14 partants.

Système à 19 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales	Finales
S1	1		1-DF A/B1
	2		2-DF A/B1
	3		3-DF A/B1
	4		1-DF A/B2
	5		2-DF A/B2
	-		3-DF A/B2
S2	1		4-DF A/B1
	2		5-DF A/B1
	3		6-DF A/B1
	4		4-DF A/B2
	5		5-DF A/B2
	-		6-DF A/B2
S3	1		1-DF A/B1
	2		2-DF A/B1
	3		1-DF C/D2
	4		2-DF C/D2
	5		1T-RDF C/D
	-		2T-RDF C/D
S4	1		6T-RS
	2		7T-RS
	3		10T-RS
	4		11T-RS
	-		
	-		

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système de 20 à 24 partants et plus de 24 partants

Séries	Quarts de finale	Demi-finales		Finales	
		Option 1	Option 2		
S1	QF1	1T-S	1-QF1	1-QF1	FA
		8T-S	1-QF2	1-QF3	
		9T-S	2-QF3	2-QF2	
		16T-S	2-QF4	2-QF4	
		17T-S	3-QF1	3-QF1	
		24T-S	3-QF3	3-QF4	
S2	QF2	2T-S	1-QF3	1-QF2	FB
		7T-S	1-QF4	1-QF4	
		10T-S	2-QF1	2-QF1	
		15T-S	2-QF2	2-QF3	
		18T-S	3-QF2	3-QF2	
		23T-S	3-QF4	3-QF3	
S3	QF3	3T-S	4-QF1	4-QF1	FC
		6T-S	4-QF2	4-QF3	
		11T-S	5-QF3	5-QF2	
		14T-S	5-QF4	5-QF4	
		19T-S	6-QF1	6-QF1	
		22T-S	6-QF3	6-QF4	
S4	QF4	4T-S	4-QF3	4-QF2	FD
		5T-S	4-QF4	4-QF4	
		12T-S	5-QF1	5-QF1	
		13T-S	5-QF2	5-QF3	
		20T-S	6-QF2	6-QF2	
		21T-S	6-QF4	6-QF3	
S5					

Exemple de codage :

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 1-QF1 1^{er} du quart de finale 1
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B1
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 1T-RDF 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les demi-finales)
- 1T-1&2S 1^{er} temps des 1^{ers} et 2^{es} de toutes les séries

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION



CHAMPIONNATS DE FRANCE JUNIOR (J16, J18 BATEAUX LONGS) ET SÉNIOR -23 ANS

Système de qualification

- J16: 24 qualifiés lors des championnats de zone
- J18 bateaux longs et S-23 : 18 qualifiés lors des championnats de zone

La répartition dans les séries qualificatives est faite en fonction des résultats des championnats de zone, des hiérarchies établies par les responsables de zones ou des résultats des parcours contre la montre suivant le cas.

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives 2 demi-finales	• tous les partants sont répartis dans 2 demi-finales en fonction des résultats des séries • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B (dans le cas de 7 partants: les 2 premiers et les 2 meilleurs temps des restants en finale A)
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives 3 demi-finales	• tous les partants sont répartis dans 3 demi-finales en fonction des résultats des séries • les 2 premiers en finale A, les 2 suivants en finale B, les autres en finale C (dans le cas de 13 partants: les 2 premiers en finale A, les 3 ^{es} et les 3 meilleurs temps des restants en FB)
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D	• les 2 premiers et les 4 meilleurs temps des restants en demi-finales A/B, les autres en demi-finales C/D • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B • les 3 premiers en finale C, les autres en finale D (dans le cas de 19 partants: les 2 premiers et les 2 meilleurs temps des restants en finale C)

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Demi-finales	Finales 7 participants	Finales 8 à 12 participants
S1	DF A/B1	1-S1	1-DF A/B1
		2-S2	2-DF A/B1
		3-S1	1-DF A/B2
		4-S2	2-DF A/B2
		5-S1	1T-RDF A/B
		6-S2	2T-RDF A/B
S2	DF A/B2	1-S2	4-DF A/B1
		2-S1	5-DF A/B1
		3-S2	6-DF A/B1
		4-S1	4-DF A/B2
		5-S2	5-DF A/B2
		6-S1	6-DF A/B2

Remarque: finale B à partir de 8 participants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Demi-finales	Finales 13 participants	Finales 14 à 18 participants
S1	DF ABC1	1-S1	1-DF ABC1
		2-S2	2-DF ABC1
		3-S3	1-DF ABC2
		4-S1	2-DF ABC2
		5-S2	1-DF ABC3
		6-S3	2-DF ABC3
S2	DF ABC2	1-S2	3-DF ABC1
		2-S3	3-DF ABC2
		3-S1	3-DF ABC3
		4-S2	1T-RDF ABC
		5-S3	2T-RDF ABC
		6-S1	3T-RDF ABC
S3	DFABC3	1-S3	5-DF ABC1
		2-S1	6-DF ABC1
		3-S2	5-DF ABC2
		4-S3	6-DF ABC2
		5-S2	5-DF ABC3
		6-S1	6-DF ABC3

Remarque: finale C à partir de 14 participants.

Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales		Finales 19 participants	Finales 20 à 24 participants
	option 1	option 2		
S1	DF A/B1	1-S1	1-S1	1-DF1 A/B
		1-S2	1-S3	2-DF1 A/B
		2-S3	2-S2	3-DF1 A/B
		2-S4	2-S4	1-DF2 A/B
		1T-RS	1T-RS	2-DF2 A/B
		4T-RS	4T-RS	3-DF2 A/B
S2	DF A/B2	1-S3	1-S2	4-DF1 A/B
		1-S4	1-S4	5-DF1 A/B
		2-S1	2-S1	6-DF1 A/B
		2-S2	2-S3	4-DF2 A/B
		2T-RS	2T-RS	5-DF2 A/B
		3T-RS	3T-RS	6-DF2 A/B
S3	DF C/D1	5T-RS	5T-RS	5T-RS
		8T-RS	8T-RS	6T-RS
		9T-RS	9T-RS	7T-RS
		12T-RS	12T-RS	8T-RS
		13T-RS	13T-RS	9T-RS
		16T-RS	16T-RS	10T-RS
S4	DF C/D2	6T-RS	6T-RS	4-DF C/D1
		7T-RS	7T-RS	5-DF C/D1
		10T-RS	10T-RS	6-DF C/D1
		11T-RS	11T-RS	4-DF2 C/D
		14T-RS	14T-RS	5-DF2 C/D
		15T-RS	15T-RS	6-DF2 C/D

Remarque: finale D à partir de 20 participants.

Exemple de codage:

- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 1-DF A/B1 1^{er} de la demi-finale A/B1
- 1T-RS 1^{er} temps des restants des séries
- 1T-RDF ABC 1^{er} temps des restants des demi-finales

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

CHAMPIONNAT NATIONAL JEUNE

Système de qualification

pour tous les partants	Séries qualificatives avec classement au temps 2 demi-finales A/B 2 demi-finales C/D 2 demi-finales E/F etc.	<ul style="list-style-type: none"> les 12 meilleurs temps des séries en demi-finales A/B, les 12 suivants (de 13 à 24) en demi-finales C/D, les 12 suivants (de 25 à 36) en demi-finales E/F, etc. les 3 premiers en finale A, les autres en B les 3 premiers en finale C, les autres en D les 3 premiers en finale E, les autres en F etc.
------------------------	--	--

Système de x partants

Séries	Demi-finales	Finales	
S1	DF A/B1	1 1T-S	1-DF A/B1
		2 4T-S	2-DF A/B1
		3 5T-S	3-DF A/B1
		4 8T-S	1-DF A/B2
		5 9T-S	2-DF A/B2
		6 12T-S	3-DF A/B2
S2	DF A/B2	1 2T-S	4-DF A/B1
		2 3T-S	5-DF A/B1
		3 6T-S	6-DF A/B1
		4 7T-S	4-DF A/B2
		5 10T-S	5-DF A/B2
		6 11T-S	6-DF A/B2
S3	DF C/D1	1 13T-S	1-DFC/D 1
		2 16T-S	2-DFC/D 1
		3 17T-S	3-DFC/D 1
		4 20T-S	1-DFC/D 2
		5 21T-S	2-DFC/D 2
		6 24T-S	3-DFC/D 2
S4	DF C/D2	1 14T-S	4-DFC/D 1
		2 15T-S	5-DFC/D 1
		3 18T-S	6-DFC/D 1
		4 19T-S	4-DFC/D 2
		5 22T-S	5-DFC/D 2
		6 23T-S	6-DFC/D 2

Séries	Demi-finales	Finales	
S5	DF E/F1	1 25T-S	1-DF E/F1
		2 28T-S	2-DF E/F1
		3 28T-S	3-DF E/F1
		4 32T-S	1-DF E/F2
		5 32T-S	2-DF E/F2
		6 36T-S	3-DF E/F2
S6	DF E/F2	1 26T-S	4-DF E/F1
		2 27T-S	5-DF E/F1
		3 30T-S	6-DF E/F1
		4 31T-S	4-DF E/F2
		5 34T-S	5-DF E/F2
		6 35T-S	6-DF E/F2
etc.	etc.	etc.	

Remarque:

finale B à partir de 8 partants
finale C à partir de 14 partants
finale D à partir de 20 partants
finale E à partir de 26 partants
finale F à partir de 32 partants
etc.

En cas d'ex aequo dans le classement au temps des séries, le rang des équipages concernés sera établi à partir du rang de leur club dans le classement Jeune à l'issue des championnats de zone.



CHAMPIONNATS DE FRANCE D'AVIRON DE MER

Système de qualification

- Engagements libres

de 1 à 20 partants	1 finale directe	• finale A directe
de 21 à 30 partants	1 série qualificative	• les 15 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B
de 31 à 40 partants	2 séries qualificatives	• les 10 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B
plus de 40 partants	2 séries qualificatives	• les 12 premiers de chaque série en finale A, les autres en finale B

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION



CHAMPIONNAT DE FRANCE SÉNIOR BATEAUX LONGS, CRITÉRIUM NATIONAL SÉNIOR BATEAUX LONGS ET CHAMPIONNAT DE FRANCE VÉTÉRAN

Système de qualification

- Engagements libres

de 1 à 6 partants	1 série	• course pour l'attribution des couloirs de la finale A
de 7 à 12 partants	2 séries qualificatives	• les 2 premiers de chaque série et les 2 meilleurs temps des restants en finale A, les autres en finale B
de 13 à 18 partants	3 séries qualificatives 2 demi-finales	• les 2 premiers de chaque série et les 6 meilleurs temps des restants en demi-finale, les autres en finale C • les 3 premiers en finale A, les autres en finale B
de 19 à 24 partants	4 séries qualificatives 3 demi-finales	• les 2 premiers de chaque série et les 10 meilleurs temps des restants dans 3 demi-finales, les autres en finale D • les 2 premiers en finale A, les 2 suivants en finale B, les autres en finale C
de 25 à 30 partants	5 séries qualificatives 3 demi-finales	• les 2 premiers de chaque série et les 8 meilleurs temps des restants dans 3 demi-finales, les autres en finale D et E • les 2 premiers en finale A, les 2 suivants en finale B, les autres en finale C
plus de 30 partants	Parcours contre la montre 4 séries qualificatives 3 demi-finales	• les 24 meilleurs temps du parcours contre la montre sont placés au temps en séries, les autres en finale E • les 2 premiers de chaque série et les 10 meilleurs temps des restants dans 3 demi-finales, les autres en finale D • les 2 premiers en finale A, les 2 suivants en finale B, les autres en finale C

Grille de progression

Système de 7 à 12 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6		FA 1-S1 1-S2 2-S1 2-S2 1T-RS 2T-RS
S2 1 2 3 4 5 6		FB 3T-RS 4T-RS 5T-RS 6T-RS 7T-RS 8T-RS

Remarque : finale B à partir de 8 partants.

Système de 13 à 18 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6	DF A/B1 1T-1&2S 4T-1&2S 5T-1&2S 2T-RS 3T-RS 6T-RS	FA 1-DF A/B1 2-DF A/B1 3-DF A/B1 1-DF A/B2 2-DF A/B2 3-DF A/B2
S2 1 2 3 4 5 6	DF A/B2 2T-1&2S 3T-1&2S 6T-1&2S 1T-RS 4T-RS 5T-RS	FB 4-DF A/B1 5-DF A/B1 6-DF A/B1 4-DF A/B2 5-DF A/B2 6-DF A/B2
S3 1 2 3 4 5 6		FC 7T-RS 8T-RS 9T-RS 10T-RS 11T-RS 12T-RS

Remarque : finale C à partir de 14 partants.

Système de 19 à 24 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1 1 2 3 4 5 6	DF ABC1 1T-1&2S 6T-1&2S 7T-1&2S 4T-RS 5T-RS 10T-RS	FA 1-DF ABC1 2-DF ABC1 1-DF ABC2 2-DF ABC2 1-DF ABC3 2-DF ABC3
S2 1 2 3 4 5 6	DF ABC2 2T-1&2S 5T-1&2S 8T-1&2S 3T-RS 6T-RS 9T-RS	FB 3-DF ABC1 4-DF ABC1 3-DF ABC2 4-DF ABC2 3-DF ABC3 4-DF ABC3
S3 1 2 3 4 5 6	DF ABC3 3T-1&2S 4T-1&2S 1T-RS 2T-RS 7T-RS 8T-RS	FC 5-DF ABC1 6-DF ABC1 5-DF ABC2 6-DF ABC2 5-DF ABC3 6-DF ABC3
S4 1 2 3 4 5 6		FD 1T-RS 2T-RS 3T-RS 4T-RS 5T-RS 6T-RS

Remarque : finale D à partir de 20 partants.

SYSTÈMES DE QUALIFICATION ET GRILLES DE PROGRESSION

Système de 25 à 30 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	DF ABC1	1-DF ABC1
		2-DF ABC1
		1-DF ABC2
		2-DF ABC2
		1-DF ABC3
		2-DF ABC3
S2	DF ABC2	3-DF ABC1
		4-DF ABC1
		3-DF ABC2
		4-DF ABC2
		3-DF ABC3
		4-DF ABC3
S3	DF ABC3	5-DF ABC1
		6-DF ABC1
		5-DF ABC2
		6-DF ABC2
		5-DF ABC3
		6-DF ABC3
S4		1T-RS
		2T-RS
		3T-RS
		4T-RS
		5T-RS
		6T-RS
S5		7T-RS
		8T-RS
		9T-RS
		10T-RS
		11T-RS
		12T-RS

Remarque: finale E à partir de 26 partants

Système plus de 30 partants

Séries	Demi-finales	Finales
S1	DF ABC1	1-DF ABC1
		2-DF ABC1
		1-DF ABC2
		2-DF ABC2
		1-DF ABC3
		2-DF ABC3
S2	DF ABC2	3-DF ABC1
		4-DF ABC1
		3-DF ABC2
		4-DF ABC2
		3-DF ABC3
		4-DF ABC3
S3	DF ABC3	5-DF ABC1
		6-DF ABC1
		5-DF ABC2
		6-DF ABC2
		5-DF ABC3
		6-DF ABC3
S4		1T-RS
		2T-RS
		3T-RS
		4T-RS
		5T-RS
		6T-RS
		25-PCM
		26-PCM
		27-PCM
		28-PCM
		29-PCM
		30-PCM

Exemple de codage :

- 1-PCM 1^{er} du parcours contre la montre
- 1-S1 1^{er} de la série 1
- 1-DF ABC1 1^{er} de la demi-finale ABC1
- 1T-S 1^{er} temps de toutes les séries
- 1T-RS 1^{er} temps des restants (non qualifiés à la place dans les séries)
- 1T-1&2S 1^{er} temps des 1^{ers} et 2^{es} de toutes les séries

CLASSEMENT PERFORMANCE DES CLUBS



Il prend en compte des points de classement aux épreuves des Championnats de France junior (J16 et J18), sénior moins de 23 ans, sénior bateaux courts, sénior bateaux longs et sénior sprint et des points de sélection en équipe de France suivant les modalités définies ci-dessous

Points aux Championnats de France junior (J16 et J18) et sénior (bateaux courts et bateaux longs)

Place	1x, 2-, 2+, 2x	4-, 4+, 4x	8+
1	20	30,0	45,0
2	17	25,5	38,3
3	15	22,5	33,8
4	13	19,5	29,3
5	11	16,5	24,8
6	9	13,5	20,3
7	7	10,5	15,8
8	6	9,0	13,5
9	5	7,5	11,3
10	4	6,0	9,0
11	3	4,5	6,8
12	2	3,0	4,5
13	1	1,5	2,3
14	1	1,5	2,3
15	1	1,5	2,3
16	1	1,5	2,3
17	1	1,5	2,3
18	1	1,5	2,3

Points aux Championnats de France sénior sprint et sénior moins de 23 ans

Place	2-, 2x	4-, 4x	8+
1	10,0	15,0	22,5
2	8,5	12,8	19,1
3	7,5	11,3	16,9
4	6,5	9,8	14,6
5	5,5	8,3	12,4
6	4,5	6,8	10,1
7	3,5	5,3	7,9
8	3,0	4,5	6,8
9	2,5	3,8	5,6
10	2,0	3,0	4,5
11	1,5	2,3	3,4
12	1,0	1,5	2,3
13	0,5	0,8	1,1
14	0,5	0,8	1,1
15	0,5	0,8	1,1
16	0,5	0,8	1,1
17	0,5	0,8	1,1
18	0,5	0,8	1,1

Les points obtenus aux championnats de France bateaux courts junior et senior par les équipages mixtes sont partagés entre les clubs.

Points de sélection

16	Sélectionné au Championnat du Monde sénior dans les disciplines olympiques ou paralympiques ou aux Jeux Olympiques ou Jeux Paralympiques
8	Sélectionné à l'une des compétitions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Championnat du Monde sénior dans les disciplines non olympiques, • Championnat du Monde des moins de 23 ans, • Championnat du Monde junior, • Championnats d'Europe sénior, • Championnats d'Europe sénior moins de 23 ans, • Championnats d'Europe junior. (Sauf s'il a aussi été sélectionné aux Championnat du Monde sénior dans les disciplines olympiques ou paralympiques ou aux Jeux Olympiques ou Jeux Paralympiques.)
4	Sélectionné à la Coupe de la Jeunesse. (Sauf s'il a aussi été sélectionné aux Championnat d'Europe junior.)

CLASSEMENT MER DES CLUBS

Il prend en compte des points de classement, de participation et de vie de club, suivant les modalités définies ci-dessous :

Points de classement aux Championnats de France d'aviron de mer

Place	Points attribués		
	Solo	Double	Quatre
1	22	44	88
2	20	40	80
3	18	36	72
4	16	32	64
5	14	28	56
6	12	24	48
7	11	22	44
8	10	20	40
9	9	18	36
10	8	16	32
11	7	14	28
12	6	12	24
13	5	10	20
14	4	8	16
15	3	6	12
16 à 25	2	4	8
26 à n	1	2	4

Points de participation aux régates labellisées mer

Ces points sont attribués aux clubs pour chaque compétiteur participant à une régate labellisée mer selon le barème ci-dessous.

Ils ne sont attribués qu'aux clubs ayant participé au moins à 3 régates labellisées mer dans l'année.

Pour pouvoir apporter des points de participation, la régate labellisée mer doit avoir inscrit à son programme une épreuve J16 homme et femme.

Seuls les 3 meilleurs totaux de participation sont pris en compte, plafonnés à 150 points par régate soit un maximum de 450 points par club sur l'année.

Points de participation	
Solo sénior	2,5
Double sénior	2,5
Quatre sénior	2,5
Solo J18 et J16	5
Double J18 et J16	5
Quatre J18 et J16	5

Points de vie de club

Ces points sont attribués aux clubs ayant participé au moins à 3 régates labellisées mer selon le barème ci-dessous :

Points de formation :

- 45 points pour un club avec le label 3***;
- 30 points pour un club avec le label 2**;
- 15 points pour un club avec le label 1*.

Points d'organisateur :

- 30 points pour les clubs qui organisent des régates, randonnées ou raids. (Championnats de France mer ou rivière, Régates labellisées mer, randonnées et Épreuves de longue distance labellisées par la FFA, plus toutes les régates mer ou rivière inscrites au calendrier utilisant la procédure d'engagement sur l'Intranet fédéral)

Points d'arbitrage :

- 10 points par arbitre possédant le certificat mer.

CLASSEMENT COUPE DE FRANCE DES RÉGIONS

Points obtenus par chaque équipage pour les classements par catégorie

Finale A		Finale B		Finale C			
Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1er	25	7e	14	13e	8	19e	1
2e	22	8e	13	14e	7	...	1
3e	20	9e	12	15e	6		
4e	18	10e	11	16e	5		
5e	16	11e	10	17e	4		
6e	15	12e	9	18e	3		

Points de classement

Championnats de France d'aviron indoor et Open

Seuls les participants licenciés FFA marquent des points.

À l'issue des championnats open, un classement composé uniquement des équipes licenciées FFA est publié.

Les points obtenus par des équipes mixtes de clubs sont partagés entre les clubs au prorata du nombre de licenciés.

Place	Points attribués		
	Individuel	Équipe LTA-ID jeunes	Équipe LTA-ID adultes
1	20	15	15
2	18	13	13
3	16	11	11
4	14	9	9
5	13	8	8
6	12	7	7
7	11	6	6
8	10	5,5	5,5
9	9	5	5
10	8	4,5	4,5
11	7	4	4
12	6	3,5	3,5
13	5	3	3
14	4	2,5	2,5
15	3	2	2
16	2	1,5	1,5
17 à n	1	1	1

Championnats de France bateaux courts

Les points obtenus aux Championnats de France bateaux courts **para-aviron** par les équipages mixtes de clubs (rameur handi et guide) sont partagés entre les clubs de chacun des licenciés.

Points pour les 1x et 2- (*)			
Finale A (de 1 à 6)		Finale B (de 7 à 12)	
Place	Points	Place	Points
1	40	7	14
2	34	8	10
3	30	9	8
4	26	10	6
5	22	11	4
6	18	12	2

Critérium national aviron et handicaps

Courses hors championnats des Championnats de France bateaux courts.

Points pour les 1x, 2x				Points pour les 4Yx+, 4+			
Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12		Finale A de 1 à 6		Finale B de 7 à 12	
Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	20	7	7	1	30	7	12
2	17	8	5	2	26	8	10
3	15	9	4	3	23	9	8
4	13	10	3	4	20	10	6
5	11	11	2	5	17	11	4
6	9	12	1	6	14	12	2

Points de participation

Il est attribué 1 point par compétiteur participant aux championnats interrégionaux **para-aviron**.

Points de sélection

Il est attribué 16 points par compétiteur sélectionné en équipe de France pour participer au Championnat du Monde **para-aviron** ou aux Jeux Paralympiques.

Points d'expansion

Il est attribué 1 point par unité de licence FFA référencée dans le champ handicap sur le serveur licence fédéral.

Points de formation

Il est attribué 25 points au club ayant, avec le label École Française d'Aviron, la mention « aviron et handicaps ».

Points d'encadrement

Il est attribué 10 points par éducateur, licencié dans le club, titulaire d'un Certificat de Qualification Handisport (CQH), d'une attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) ou du coach aviron handicaps. Les formations prises en compte sont celles renseignées sur le serveur fédéral.

Points de participation aux épreuves de l'étape régionale et du championnat de ligue	
de 1 à 8 partants	4 points par rameur
de 9 à 12 partants	32 pts + 2 points par rameur à partir du 9 ^e
plus de 12 partants	40 pts + 1 point par rameur à partir du 13 ^e

Nombre de partants	Points obtenus
1	4
2	8
3	12
4	16
5	20
6	24
7	28
8	32
9	34
10	36
11	38
12	40
13	41
14	42
15	43
16	44
17	45
18	46
19	47
20	48
21	49
22	50
23	51
24	52
25	53
26	54
27	55
28	56
29	57
30	58
31	59
32	60
33	61
34	62
35	63
36	64
37	65
38	66
39	67
40	68
etc.	etc.

Points de performance Championnats de zone	
Rang	1x et 2x
1	72
2	69
3	66
4	63
5	60
6	57
7	54
8	51
9	48
10	45
11	42
12	39
13	37
14	35
15	33
16	31
17	29
18	27
19	25
20	23
21	21
22	19
23	17
24	15
25	10
26	10
27	10
28	10
29	10
30	10
31	5
32	5
33	5
34	5
35	5
36	5

Points de performance Championnat national					
Rang	4x+	8x+	Rang	4x+	8x+
1	200	300	37	128	192
2	198	297	38	126	189
3	196	294	39	124	186
4	194	291	40	122	183
5	192	288	41	120	180
6	190	285	42	118	177
7	188	282	43	116	174
8	186	279	44	114	171
9	184	276	45	112	168
10	182	273	46	110	165
11	180	270	47	108	162
12	178	267	48	106	159
13	176	264	49	104	156
14	174	261	50	102	153
15	172	258	51	100	150
16	170	255	52	98	147
17	168	252	53	96	144
18	166	249	54	94	141
19	164	246	55	92	138
20	162	243	56	90	135
21	160	240	57	88	132
22	158	237	58	86	129
23	156	234	59	84	126
24	154	231	60	82	123
25	152	228	61	80	120
26	150	225	62	80	120
27	148	222	63	80	120
28	146	219	64	80	120
29	144	216	65	80	120
30	142	213	66	80	120
31	140	210	67	80	120
32	138	207	68	80	120
33	136	204	69	80	120
34	134	201	70	80	120
35	132	198	71 et après	80	120
36	130	195			

La thématique «aviron et handicaps» regroupe le **para-aviron** (handicap physique et visuel), l'aviron adapté (handicap mental et psychique) et l'**aviron partagé (équipage mixte handicap et valide)**.

1. ABRÉVIATIONS

- **PR1** : (AS) bras et épaules (Arms and Shoulders);
- **PR2** : (TA) tronc et bras (Trunk and Arms);
- **PR3** : (LTA) jambes, tronc et bras (Legs, Trunk and Arms);
- **PD**: handicap physique (Physical Disability);
- **VI**: handicap visuel (Visual Impairment);
- **ID**: handicap mental (Intellectual Disability).

2. CLASSIFICATIONS

Tous les rameurs souhaitant participer à des épreuves nationales doivent avoir été classifiés au préalable selon les procédures suivantes :

Para-aviron

Une session de classification a lieu 3 fois par an, la veille :

- Des Championnats de France d'aviron indoor;
- Des Championnats de France bateaux courts **para-aviron** et Critérium aviron adapté;
- Du Critérium national **para-aviron** et aviron adapté.

Il faut prendre rendez-vous au minimum 15 jours avant l'événement.

Un dossier médical doit être fourni au préalable au classificateur médical.

Aucune classification ne sera possible sans dossier médical.

Pour les handicaps visuels, une visite chez un ophtalmologue doit être effectuée avant la classification (document fourni par la FFA).

Un guide de classification est téléchargeable sur le site internet de la FFA.

Aviron adapté

Envoyer une copie de l'attestation MDPH et de l'attestation de l'établissement d'accueil (IME, ESAT, foyer de vie, ...).

Pour tous renseignements et prise de rendez vous :

handicaps@avironfrance.fr ou 01 45 14 26 61

3. ÉQUIPEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Les flotteurs sont obligatoires pour les rameurs **PR1**. Ils doivent effleurer la surface de l'eau de chaque côté lorsque le rameur est en position de sécurité. Ils sont facultatifs pour les autres catégories.

Les sièges/assises sont fixes pour les rameurs **PR1** et **PR2**.

Les sangles sont obligatoires au dessus des genoux pour les rameurs **PR1** et **PR2** ainsi que sous la poitrine pour les rameurs **PR1**. S'il y a deux sangles, elles doivent être positionnées dans le même sens pour une ouverture plus rapide.

Les coques utilisées par les rameurs **PR1** et **PR2** sont des bateaux **para-aviron**, type canoë, homologués par la FISA : voir site FFA (Swift, Wintech, Filippi, Empacher). Celles utilisées par les rameurs **PR3** sont des coques standard.

4. COMPÉTITIONS

Au niveau national, pour permettre à un plus grand nombre de personnes en situation de handicap de participer, les 4+ **PR3** doivent être composés d'au moins une femme.

Le barreur des 4+ **PR3** et 4Yx/+ LTA-ID peut être un homme ou une femme. Le poids minimum est de 50 kg.

La pratique en couple **PR3** (1x ou 2x) est réservée aux rameurs justifiant d'une perte de 20 points sur un membre. Ils doivent être classifiés « pointe et couple ».

Déficient visuel: dans un équipage, il ne peut pas y avoir plus de 50% de **PR3-VI** et plus de 25% de **PR3-VI B3**. Ils ne peuvent donc pas participer en 1x et les **VI B3** ne peuvent pas participer en 2x.

Distances de courses

- Tête de rivière:
 - 6 000 m pour les **PR3**;
 - 4 000 m pour les **PR1**, **PR2** et LTA-ID;
- Course en ligne: 2 000 m pour tous;
- Sprints: 500 m pour tous.

Temps handicaps pour les épreuves open sur 1 000 m

Les épreuves open regroupent dans une même course des concurrents des catégories **PR1**, **PR2** et **PR3**.

Pour compenser les différences de temps de parcours de ces catégories, les départs sont décalés en utilisant des temps handicaps.

Les temps handicaps seront indiqués dans le programme de chaque compétition concernée.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES MANIFESTATIONS ET DES ÉPREUVES

Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté <i>Cazaubon – 13 et 14 avril</i>	para-aviron et aviron adapté (2000 m) *critérium av. adapté	Épreuves	1x PR1	1x PR2	1x PR3 PD	1x LTA ID	LTA2- PR3					
		SF	●	●	●	●*	●					
		SH	●	●	●	●*	●					
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior <i>Cazaubon – 13 au 15 avril</i>	sénior (2000 m)	Épreuves	1x			2-						
		SF	●				●					
		SFPL	●									
	J18 (2000 m)	SH	●				●					
		SHPL	●				●					
		J18F	●				●					
Championnats de ligue jeune <i>Avril/mai</i>	J12 (500 m)	Épreuves	1x	2x								
		J12F	●									
	J13 (500 à 1000 m)	J12H	●									
		J13F	●									
	J14 (500 à 1000 m)	J13H	●									
		J14F	●	●								
J14H	J14H	●	●									
	Championnat de France sénior bateaux longs et Critérium national sénior bateaux longs <i>Libourne – 09 et 10 juin</i>	sénior (2000 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+
SF				●	●					●		●
SH				●	●				●	●	●	●
critérium sénior (2000 m)		SFPL		●								
		SHPL		●						●		
		SF		●								
Championnats de zone jeune <i>16 et 17 juin</i>	J13 (1000 m)	Épreuves	1x	2x								
		J13F	●									
	J14 (1000 m)	J13H	●									
		J14F	●	●								
	J14H	J14H	●	●								
		Championnats de France d'aviron de mer J18 et sénior <i>Plougonvelin – 25 et 26 mai</i>	J18 (6000 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-
J18F						●						
J18H						●						
sénior (6000 m)	J18M					●						
	SF		●	●		●						●
	SH		●	●		●						●
Championnat national jeune et Championnat de France vétérán <i>Le Creusot – 30 juin et 01 juillet</i>	jeune (1000 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+	8+
		J14F				●	●					
		J14H				●	●					
	vétérán (1000 m)	J14M				●						
		VF			●							
		VH		●	●					●	●	
VM	VM		●									
	Championnats de France junior (J16 et J18 bateaux longs) et sénior -23 ans <i>Brive – 06 au 08 juillet</i>	J16 (1500 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+
J16F			●	●	●			●			●	●
J18 (2000 m)		J16H	●	●	●			●		●	●	●
		J18F		●	●					●	●	●
S-23 (2000 m)		J18H		●	●					●	●	●
		S-23F		●						●		
S-23H		●						●				
Critérium national para-aviron et aviron adapté <i>Vichy – 29 septembre</i>	para-aviron et aviron adapté (500 m) *1 femme minimum	Épreuves	1x open	2x open	4+ PR3	4YX/+ LTA-ID	1x LTA-ID					
		F	●				●					
		H	●			●*	●	●				
		M		●								
Championnat de France sénior sprint et Critérium national sénior sprint <i>Vichy – 29 et 30 septembre</i>	sénior (500 m)	Épreuves	1x	2x	4x	4x+	8x+	2-	2+	4-	4+	8+
		SF		●	●			●				●
		SH		●	●			●		●		●
	critérium sénior (500 m)	SM		●	●							●
		SF		●							●	
		SH		●							●	

RÉCAPITULATIF DES POSSIBILITÉS DE PARTICIPATION AUX ÉPREUVES NATIONALES

Championnats Jeune		Championnats de France					Critériums nationaux
zone	national	J16	J18, et J18 mer	sénior -23 ans	sénior, sénior sprint, sénior mer et para-aviron	vétéran	sénior, sénior sprint et para-aviron

Jeune	J10 et moins							
	J11							
	J12	OUI	OUI (*)					
	J13	OUI	OUI (*)					
	J14	OUI	OUI (*)					

Junior	J15			OUI (*)	OUI (**)	OUI (**)	OUI (**)		(***)
	J16			OUI (*)	OUI (**)	OUI (**)	OUI (**)		(***)
	J17				OUI	OUI	OUI		(***)
	J18				OUI	OUI	OUI		(***)

Sénior	Sénior -23					OUI	OUI		OUI
	Sénior						OUI		OUI
	Vétéran						OUI	OUI	OUI

(*) Les rameurs participant au Championnat national jeune et au Championnat de France J16 doivent être titulaires du Brevet de rameur d'Aviron d'Or passé dans le club.

(**) Les rameurs et les rameuses des catégories J15 et J16 ne sont autorisés à participer aux championnats de France, aux critères nationaux et à leurs épreuves qualificatives dans les catégories J17, J18 et sénior qu'après une visite médicale spécifique d'aptitude consistant en un examen clinique complet par un médecin du sport et des radios du rachis, datant de moins d'un an.

(***) La participation des juniors (J15 à J18) est interdite aux épreuves du critérium, sauf pour les épreuves para-aviron et aviron adapté.

Composition des équipages :

- Dans les épreuves hommes, les équipages peuvent être constitués d'hommes et de femmes ;
- Dans les épreuves femmes, les équipages, hors barreurs, sont constitués exclusivement de femmes ;
- Dans les épreuves mixtes, les équipages, hors barreurs, sont constitués à parité d'hommes et de femmes.

CALENDRIER RÉCAPITULATIF DES INSCRIPTIONS AUX MANIFESTATIONS NATIONALES 2018



Manifestation	Ouverture des inscriptions		Clôture des inscriptions	
Championnats de France d'aviron indoor Samedi 09 février - Stade Charléty - PARIS	Vendredi 1 ^{er} décembre	08h00	Mercredi 17 janvier	12h00
Têtes de rivière de zone Dimanche 11 mars	Lundi 20 février	08h00	Vendredi 03 mars	14h00
Épreuves qualificatives de zone pour les Championnats de France bateaux courts J18, sénior et para-aviron et pour le Critérium aviron adapté Samedi 31 mars et dimanche 01 avril	Lundi 13 mars	08h00	Vendredi 24 mars	14h00
Championnat de France bateaux courts para-aviron et Critérium aviron adapté Vendredi 13 et samedi 14 avril - Cazaubon	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat de zone sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Championnats de France bateaux courts J18 et sénior Vendredi 13 au dimanche 15 avril - Cazaubon	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat de zone sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Coupe de France des régions Samedi 28 et dimanche 29 avril - Mantes-la-Jolie	Lundi 10 avril	08h00	Mardi 25 avril	14h00
Championnats de ligue jeune Avril/mai	Épreuve qualificative pour le Championnat de zone. Épreuve obligatoire pour participer au Championnat national jeune			
Championnats de France d'aviron de mer J18 et sénior Vendredi 25 et samedi 26 mai - Plougonvelin	Lundi 22 mai	08h00	Mardi 06 juin	14h00
Championnat de France sénior bateaux longs et Critérium national sénior Samedi 09 et dimanche 10 juin - Libourne	Lundi 08 mai	08h00	Mardi 23 mai	14h00
Championnats de zone jeune Samedi 16 et dimanche 17 juin	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat de ligue sont automatiquement engagés aux championnats de zone.			
Championnats de zone junior (J16 et J18 bateaux longs) et sénior moins de 23 ans Samedi 16 et dimanche 17 juin	Lundi 15 mai	08h00	Vendredi 02 juin	14h00
Championnat national jeune Samedi 30 juin et dimanche 01 juillet - Le Creusot	Lundi 29 mai	08h00	Mardi 13 juin	14h00
Championnat de France vétéran Samedi 30 juin et dimanche 01 juillet - Le Creusot	Lundi 29 mai	08h00	Mardi 13 juin	14h00
Championnats de France junior (J16 et J18 bateaux longs) et sénior moins de 23 ans Vendredi 06 au dimanche 08 juillet - Brive	Les bateaux qui se sont qualifiés lors du championnat de zone sont automatiquement engagés aux championnats de France.			
Critérium national para-aviron et aviron adapté Samedi 29 septembre - Vichy	Lundi 11 septembre	08h00	Mardi 26 septembre	14h00
Championnat de France sénior sprint et Critérium national sénior sprint Samedi 29 et 30 septembre - Vichy	Lundi 11 septembre	08h00	Mardi 26 septembre	14h00